



SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| Points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour: | |
| Question du désarmement | |
| Cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène | |
| Réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France, et utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés | |
| Rapport de la Première Commission..... | 425 |

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINTS 64, 70 ET 72 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement

Cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène

Réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France, et utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/3974 ET CORR.1/REV.1, A/3974 ET ADD.1 ET 2)

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée est saisie du rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2] relatif aux points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour de la présente session. Ces points concernent plusieurs aspects de la question du désarmement.

2. J'aimerais savoir si, compte tenu des dispositions de l'article 68 du règlement intérieur, l'Assemblée désire que ce rapport fasse l'objet d'une discussion.

3. Je donne la parole au représentant du Panama pour une question d'ordre.

4. M. ILLUECA (Panama) [*traduit de l'espagnol*]: Le président vient de faire savoir à l'Assemblée générale qu'elle est appelée à examiner le rapport de la Première Commission sur les questions relatives au désarmement. Il y a quelques instants, j'ai demandé le texte espagnol de ce document. En fait, l'espagnol est l'une des langues de travail de l'Assemblée générale, au même titre que l'anglais et le français. Je crois savoir que l'on a distribué ce document dans les versions anglaise, française et russe, mais non dans la version espagnole. Je présente donc une motion d'ordre tendant à l'ajournement du débat jusqu'à ce que les représentants des pays de langue espagnole aient ce rapport à leur disposition et puissent en prendre connaissance.

5. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Secrétaire vient de m'informer que le texte espagnol de ces documents sera disponible dans quelques instants. Peut-être même l'est-il déjà et est-on en train de le distribuer, je ne sais pas. Mais si le représentant du Panama et nos autres amis de langue espagnole nous autorisent à poursuivre la séance, étant donné que les documents seront à leur disposition dans quelques minutes, je leur en serais très reconnaissant.

6. Je donne la parole au représentant du Salvador pour une question d'ordre.

7. M. URQUIA (Salvador) [*traduit de l'espagnol*]: Ma délégation a l'honneur d'appuyer la motion du représentant du Panama. Ma délégation s'est adressée elle aussi au service de distribution des documents dans cette salle et il lui a été dit que le texte espagnol du rapport ne serait peut-être pas distribué cet après-midi parce qu'il n'était pas encore prêt. Comme l'a dit le représentant du Panama, il ya trois langues de travail à l'Organisation des Nations Unies: l'espagnol, l'anglais et le français. Or, le rapport de la Première Commission a été distribué en français, en anglais et en russe, mais non en espagnol. Dans ces conditions, ma délégation estime que l'on devrait attendre que les délégations de langue espagnole aient à leur disposition le texte espagnol de ce document.

8. M. BOUZA (Uruguay) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation de l'Uruguay appuie également la proposition faite par le représentant du Panama et appuyée par le représentant du Salvador. Il est incontestable qu'étant donné que la langue espagnole est non seulement une langue officielle, mais aussi une langue de travail de l'Organisation des Nations Unies, l'une des trois langues de travail, nous ne pouvons intervenir dans le débat sans avoir pris connaissance du texte espagnol du rapport, qui est le texte qui nous sert de base. Je vois que l'on commence à distribuer le rapport dans sa version espagnole; en conséquence, je demanderai qu'il nous soit accordé au moins une brève suspension de séance pour que nous puissions prendre connaissance de ce document afin d'être en mesure de nous prononcer à son sujet.

9. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais suspendre la séance pendant un quart d'heure, afin que les délégations de langue espagnole aient le temps de parcourir le document qui est en cours de distribution, et j'espère que l'Assemblée pourra alors poursuivre ses travaux pendant le reste de l'après-midi.

La séance est suspendue à 15 h. 25; elle est reprise à 16 h. 5.

10. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que tous les membres de l'Assemblée sont maintenant en possession des documents dans toutes les langues de travail. S'il en est bien ainsi, j'espère que l'Assemblée peut maintenant poursuivre ses travaux.

11. Les membres de l'Assemblée auront remarqué qu'en plus des projets de résolution dont l'adoption est

recommandée par la Première Commission, un projet de résolution supplémentaire [A/L.250] est présenté conjointement par 14 pays. Au cours de leurs interventions, les représentants sont évidemment en droit de se référer également à ce projet de résolution, et je les prie de le faire. J'invite maintenant le Rapporteur à présenter son rapport.

12. M. MATSCH (Autriche) [Rapporteur de la Première Commission] (*traduit de l'anglais*): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2]. Le rapport contient quatre projets de résolution dont l'adoption est recommandée par la Première Commission. La discussion, qui portait sur les points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour, a montré combien l'opinion mondiale est préoccupée par la course aux armements qui se poursuit et combien elle a conscience de la nécessité du désarmement, où elle voit en quelque sorte une condition de la survie de l'homme. La discussion de ces trois points a été axée sur la question de la cessation des essais d'armes nucléaires, en raison de l'importance de cette question.

13. Les raisons que l'on a avancées pour montrer combien il est urgent de résoudre ce problème sont l'inquiétude profonde que suscitent ces essais dans tous les pays, les conclusions du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/3838], le fait que le rapport de la Conférence d'experts de Genève¹ indique qu'il est techniquement possible d'établir les contrôles nécessaires pour assurer l'application d'un accord éventuel sur la cessation des essais d'armes atomiques, et enfin le fait qu'une conférence politique des trois puissances nucléaires² va s'ouvrir le 31 octobre 1958 à Genève en vue de parvenir à un accord sur cette question. Au cours du débat, de nombreux représentants ont évoqué les dangers que présenterait une plus large diffusion des armes nucléaires et la délégation irlandaise a présenté un projet de résolution sur ce sujet. Un paragraphe de ce projet de résolution a été adopté sans qu'il y ait eu de voix contre. La délégation irlandaise a alors retiré son projet de résolution, après avoir expliqué qu'elle avait atteint le but essentiel qu'elle s'était fixé en obtenant que la Commission reconnaisse que l'augmentation du nombre des Etats possédant des armes nucléaires aggraverait la tension internationale et la difficulté de maintenir la paix mondiale.

14. Sur la question de la cessation des essais, ni le débat qui s'est déroulé à la Première Commission ni les efforts énergiques déployés en particulier par les délégations de l'Inde et de la Yougoslavie n'ont permis d'aboutir à un projet de résolution qui puisse être adopté à l'unanimité. Le projet de résolution A, que la Commission a adopté par 49 voix contre 9, avec 23 abstentions, demande instamment que, dans les négociations entre Etats qui ont fait des essais d'armes nucléaires, les parties ne négligent aucun effort pour parvenir prochainement à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires, sous un contrôle international efficace, et demande en outre instamment aux parties à ces négociations de ne pas procéder à de nouveaux essais tant que les négociations seront en cours.

15. Au cours du débat, les puissances intéressées ont souligné à plusieurs reprises qu'elles désiraient atteindre le même objectif, à savoir qu'il n'y ait pas de nouveaux

essais d'armes nucléaires. Mais elles ont suggéré deux procédures différentes.

16. Les représentants de l'URSS et d'autres pays ont expliqué que leurs délégations ont dû voter contre le projet de résolution A parce qu'il n'invite pas tous les Etats qui procèdent à des essais d'armes nucléaires à arrêter ces essais immédiatement, de façon définitive et inconditionnelle.

17. Les représentants des deux puissances nucléaires occidentales ont fait part de leur intention de parvenir, au cours de la Conférence de Genève sur la cessation des essais nucléaires, à un accord qui pourrait demeurer en vigueur indéfiniment si le système d'inspection fonctionne de façon efficace et si l'on parvient en temps voulu à réaliser des progrès satisfaisants sur des mesures de désarmement véritable.

18. La Première Commission recommande également à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution B, qui exprime l'espoir que la Conférence de Genève mènera à un accord acceptable pour tous. En outre, les parties intéressées sont priées de rendre compte à l'Assemblée générale de l'accord qui pourrait résulter de leurs négociations. Certaines délégations ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas appuyer ce projet de résolution parce qu'il portait uniquement sur la procédure et ne traitait pas le fond du problème.

19. Le projet de résolution C, dont la Première Commission recommande également l'adoption à l'Assemblée générale, est relatif à la conférence qui va se tenir à Genève aux fins d'étudier les aspects techniques de mesures à prendre contre la possibilité d'une attaque par surprise³. Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale exprime l'espoir que l'accord le plus large possible se fera et que l'Organisation des Nations Unies sera informée des progrès accomplis.

20. Au cours de la discussion, de nombreux représentants ont déploré qu'il n'y ait pas eu de négociations sur le désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pendant l'année écoulée. L'intérêt constant et la responsabilité de l'Organisation dans la recherche d'une solution à ce problème capital ont été soulignés à maintes reprises au cours du débat. Afin que l'on puisse sortir de l'impasse actuelle, la Première Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution D, adopté par 78 voix, qui prévoit que, pour 1959 et à titre spécial, la Commission du désarmement se composera de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, et demande à cette commission de présenter à l'Assemblée générale des propositions et recommandations constructives touchant le désarmement.

21. J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les quatre projets de résolution dont l'adoption est recommandée par la Première Commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport du Rapporteur.

22. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée a devant elle quatre projets de résolution, A à D, figurant dans le rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2] et, en outre, le projet de résolution présenté par 14 puissances [A/L.250]. Je demande aux représentants, dans leurs explications de vote, de se référer

¹ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue du 1er juillet au 21 août 1958.

² Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires.

³ Conférence d'experts pour étudier les mesures éventuelles qui pourraient contribuer à la prévention d'une attaque par surprise et pour préparer un rapport sur ce problème, réunie le 10 novembre 1958 et ajournée le 18 décembre 1958.

indifféremment aux cinq projets dont nous sommes saisis.

23. M. LALL (Inde) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Inde sera en mesure de voter pour les projets de résolution C et D, dont elle a été l'un des auteurs à la Première Commission. Ces deux projets de résolution ont été adoptés sans qu'il y ait eu de voix contre.

24. Etant donné que la question la plus importante, à laquelle la Première Commission a certainement consacré le plus de temps, est celle de la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, et étant donné que, de l'avis de la délégation de l'Inde, le rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2] ne comprend aucun projet de résolution qui implique une prise de position nette sur ce sujet, la délégation de l'Inde s'est associée à 13 autres délégations pour présenter de nouveau un projet de résolution sur ce sujet [A/L.250].

25. Je dois dire brièvement que les auteurs de ce projet de résolution se prononcent nettement sur la question de la cessation des essais. Ils comprennent parfaitement les préoccupations de certains membres de l'Assemblée générale au sujet de deux points, dont le premier est la question de contrôles internationaux efficaces. Sur ce point, le projet de résolution est tout à fait clair. Il dit qu'un accord sur ces contrôles est une nécessité impérieuse et urgente, et il invite instamment la Conférence de Genève à établir un système de contrôle grâce à un accord conclu de toute urgence. Rien ne saurait être plus clair. Le texte du projet de résolution est tout à fait explicite à cet égard.

26. En second lieu, les préoccupations de certains membres, que nous comprenons bien également, portent sur ce qui se produira en cas d'échec des discussions de Genève. Le projet de résolution implique que ces discussions doivent aboutir. En d'autres termes, l'Assemblée générale demande instamment à la Conférence de Genève de réussir. Cela vaut certainement mieux que d'attendre ou de prévoir de façon explicite l'échec de cette conférence. Il est certainement préférable d'inviter la Conférence à parvenir à un accord sur cette question importante de la cessation des essais avec un dispositif de contrôle efficace. Mais si certains se demandent encore ce qui se produira en cas d'échec de la Conférence, la réponse leur est maintenant fournie par un projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité par la Première Commission, qui sera certainement adopté par l'Assemblée générale et qui porte création d'un organe assurant la continuité des efforts de l'Organisation.

27. L'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'une commission du désarmement assurée de continuité. Si un délai anormalement long intervient avant la conclusion d'un accord sur la cessation des essais sous un contrôle international efficace, la question pourra et devra être soumise à cette commission.

28. Le projet de résolution D prévoit en outre la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans le cas où la Commission du désarmement le jugerait nécessaire. La Commission pourrait aisément procéder à cette convocation puisqu'elle sera composée de tous les membres de l'Organisation. Si la majorité des membres de la Commission se prononcent pour la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, il ne sera pas difficile de le faire.

29. Aussi, quelles qu'aient été les appréhensions qu'aient pu avoir certains membres de la Première

Commission sur ce second point, elles doivent être dissipées par la décision que l'Assemblée va prendre d'établir un organisme qui continuera à s'occuper des problèmes du désarmement. Le fait que cet organisme va être créé aujourd'hui même apporte une réponse complète à la question: "Qu'arrivera-t-il si la Conférence de Genève n'aboutit pas à un accord sur la question de contrôles efficaces de la cessation des essais d'armes atomiques ou si cet accord n'est pas conclu dans un délai normal?"

30. Les 14 puissances qui présentent de nouveau leur projet de résolution ont donc été encouragées à le faire par l'autre décision qu'a prise la Première Commission et qui sera confirmée ici cet après-midi. Dans ces conditions, nous avons estimé que l'Assemblée devait avoir cette occasion supplémentaire de prendre nettement position sur la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène sous un contrôle international efficace, étant bien entendu que, si ces mesures de contrôle ne sont pas prises rapidement, l'organe des Nations Unies dont la continuité est assurée sera à notre disposition et qu'il pourra et devra reprendre l'examen de ces questions.

31. M. TARABANOV (Bulgarie): La question du désarmement, qui était déjà au centre de la discussion générale il y a un mois, revient maintenant devant l'Assemblée générale après un long débat devant la Première Commission, et nous avons sous les yeux les projets de résolution qui ont été présentés. Quelles sont les conclusions qui s'imposent à la fin de discussions qui ont duré plus de trois semaines en commission? Premièrement, la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène est la préoccupation principale des peuples du monde entier; deuxièmement, grâce à la possibilité d'organiser un contrôle effectif, le problème de la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène est facile à isoler des autres problèmes du désarmement et peut être traité séparément; troisièmement, la cessation des essais d'armes nucléaires ne pourra être effective que si elle est acceptée comme une cessation définitive.

32. On devait s'attendre, par conséquent, que les projets de résolution présentés à la Première Commission tiennent compte de ce désir unanime des peuples de voir finir les expériences atomiques. Le projet de résolution soviétique était conçu dans ce sens. Il recommandait aux Etats producteurs d'armes nucléaires d'entamer des négociations pour la conclusion d'un accord sur la cessation immédiate et définitive des essais.

33. Le projet de résolution des 14 puissances [A/L.250], qui est maintenant devant l'Assemblée, s'inspire des mêmes sentiments et de la même idée: celle de la cessation définitive des essais.

34. Il eût été naturel, en présence d'une opinion aussi unanime, de voir toutes les délégations appuyer les propositions tendant à mettre fin aux expériences nucléaires. Or, le projet de résolution présenté par les Etats-Unis se bornait à exprimer un vœu adressé aux Etats qui allaient entreprendre des négociations à Genève, souhaitant que ceux-ci arrivent à un accord sur la suspension des essais et conviennent de ne pas entreprendre des expériences pendant toute la durée des négociations. Le texte de ce projet, qui est maintenant le projet de résolution A, laisse voir clairement la volonté d'empêcher l'Organisation des Nations Unies de prendre une attitude bien définie en faveur de la cessation définitive des expériences nucléaires. Ce projet de résolution cache mal l'opposition des Etats-Unis et

du Royaume-Uni à la cessation des explosions expérimentales. Conçu en des termes imprécis, il ne réussira certainement pas à désorienter l'opinion publique, car un simple vœu adressé aux négociateurs ne suffit pas, surtout devant la volonté manifestée par les Etats-Unis et le Royaume-Uni de continuer, comme par le passé, les expériences d'armes atomiques et à l'hydrogène. En effet, n'est-ce pas à cela que tendent les propositions faites par ces deux pays, visant à suspendre les expériences d'armes nucléaires pendant un an seulement?

35. Au cours des discussions de la Première Commission, il a été démontré que la période d'un an pour la suspension des essais n'a rien de commun avec leur cessation définitive. Lorsqu'il est devenu évident que l'on ne pouvait rien opposer à cette constatation, et comme plusieurs délégations ont qualifié cette période de déraisonnablement courte, les représentants des Etats-Unis ont commencé à parler d'une période de deux ans, qui devrait précéder le renouvellement des périodes successives d'un an. Cependant, les Etats-Unis ont lié cette possibilité toute théorique à des conditions telles que sa réalisation dépendait, en réalité, de la bonne volonté des Etats-Unis.

36. Etant parfaitement au courant du fait qu'un contrôle efficace est entièrement possible et que, même dans l'état présent des choses, l'Union soviétique comme les Etats-Unis sont en mesure de connaître le nombre exact et l'emplacement approximatif des essais auxquels procèdent d'autres pays, les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni continuent de jongler avec les mots et tâchent sans cesse de présenter les choses sous une certaine lumière, comme si tout dépendait de la question du contrôle, et ceci à tel point que certains représentants ici présents ont été induits en erreur, pensant que cette question était décisive et que l'Union soviétique était contre le contrôle.

37. Il est apparu dans le débat qui s'est déroulé que ce n'est pas dans le contrôle que résident les difficultés qu'il faut vaincre pour arriver à une cessation immédiate des expériences d'armes nucléaires, mais bien dans le refus catégorique des puissances occidentales. En effet, n'est-ce pas faire acte de refus que de lier la prolongation de la période de suspension des expériences — et ceci pour une seule année — à des progrès réalisés et à des accords dans les autres domaines du désarmement, que, d'ailleurs, les puissances occidentales s'emploient de toutes leurs forces à saboter?

38. Enfin, on se pose à juste titre la question de savoir qui jurera et qui décidera si des progrès dans les autres domaines du désarmement ont été réalisés. Ne sera-ce pas toujours les Etats-Unis et le Royaume-Uni?

39. A quoi pourrait-on s'attendre si la période d'un an était acceptée? La méfiance serait-elle dissipée? Pas le moins du monde, car personne ne croirait que les préparatifs en vue de nouvelles expériences ont été interrompus. De nouveaux pays seraient entraînés dans ces préparatifs. La course aux armements s'amplifierait et le problème du désarmement continuerait à s'aggraver. L'humanité s'enliserait de plus en plus dans la crainte d'un conflit atomique. Et qu'arriverait-il si, après un délai d'une année ou deux par exemple, les Etats-Unis trouvaient de leur intérêt de reprendre les essais? Cela ne conduirait-il pas à une grave crise internationale, à une tension dans les relations internationales qui n'a jamais encore été atteinte et dont les conséquences seraient incalculables? Voilà pourquoi il aurait fallu adopter la solution proposée par l'Union soviétique et appuyée par tous les pays socialistes, de même que par

la majorité des peuples, la seule solution appropriée au problème et à la situation internationale: la cessation immédiate et définitive des expériences d'armes atomiques et à l'hydrogène.

40. Le projet de résolution A, d'une part, et le projet de résolution B, présenté à l'origine par l'Autriche, le Japon et la Suède, d'autre part, ne sont pas de nature à faire avancer d'un pouce la question du désarmement et, en particulier, le problème brûlant de la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Ils auraient pour effet, au contraire, de créer une atmosphère de malaise et de permettre aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de continuer à tergiverser, de refuser d'entendre l'appel angoissant des peuples qui demandent qu'on en finisse une fois pour toutes avec les essais d'armes nucléaires. Insistant sur la mise aux voix de ces deux projets de résolution, les dirigeants des Etats-Unis pensent s'en servir pour couvrir leur propre refus de cesser les expériences nucléaires, pour calmer l'émotion de l'opinion publique mondiale et pour endormir l'angoisse des peuples, y compris les peuples américain et britannique.

41. Mais c'est méconnaître la volonté qu'ont les peuples du monde entier de voir mettre fin à ces expériences. Nous sommes certains que cette volonté fera fléchir ceux qui essaient de ne pas accéder au désir qu'a l'humanité de faire cesser les essais d'armes atomiques et à l'hydrogène, et ainsi de s'orienter sur la voie du désarmement, sur la voie de la paix.

42. M. NOBLE (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: J'exposerai brièvement la position de la délégation du Royaume-Uni à l'égard des propositions dont l'Assemblée générale est saisie.

43. Je tiens à redire clairement et simplement que notre position est fondée sur notre désir d'aboutir au désarmement. Le but du Royaume-Uni, aujourd'hui comme hier, est la conclusion d'accords de désarmement durables et efficaces, qui dissipent la crainte et réduisent la tension, accroissent véritablement la sécurité de tous les pays et aident à résoudre les différends politiques qui sont la cause profonde du problème des armements.

44. Comme je l'ai dit à la Première Commission [948^{ème} séance], lorsque l'Organisation des Nations Unies étudie la question du désarmement, elle traite de l'un des aspects — et d'un aspect capital — du problème général de la paix et de la sécurité dans le monde. Mais pour que le désarmement serve réellement la cause de la paix et de la sécurité, il faut qu'il repose sur des accords équitables, dont l'application soit convenablement contrôlée et qui soient pleinement acceptés par les puissances directement intéressées.

45. Il va de soi que chaque puissance intéressée doit pouvoir tirer de ces accords le sentiment qu'ils accroissent véritablement sa sécurité. Aussi est-il également évident qu'il faut assurer un contrôle effectif de l'application de ces accords si l'on veut que chaque puissance soit certaine que leurs dispositions sont scrupuleusement observées par tous les signataires.

46. S'il en était autrement, le désarmement ne ferait qu'accroître l'insécurité et la tension. Jusqu'au jour où interviendra un désarmement reposant sur un accord équitable et efficacement contrôlé, tout pays sera obligé d'assurer sa sécurité par ses propres moyens et avec l'aide de ses alliés.

47. Notre but final est de parvenir à un désarmement général qui ramènerait les effectifs et les armements au niveau strictement nécessaire pour la défense intérieure

de chaque pays. Tel est également le but déclaré des Nations Unies. L'expérience tirée des négociations qui ont eu lieu ces dernières années sur le désarmement a conduit l'Organisation à chercher à atteindre ce but final d'un désarmement général en procédant par étapes. Le Royaume-Uni approuve pleinement cette méthode des solutions partielles, ainsi qu'on l'a appelée, et, à plusieurs reprises, nous nous sommes joints à d'autres pays pour présenter des propositions qui ont obtenu un très large appui à l'Assemblée.

48. Cependant, que l'on adopte une méthode de solutions partielles ou de solution générale, il n'en demeure pas moins que le désarmement doit être équilibré, équitable et efficacement contrôlé. Aucun pays ne peut négocier sur une autre base s'agissant de sa défense.

49. On s'est rendu compte que, dans un monde déchiré par des conflits d'ordre politique et idéologique, même une méthode de solutions partielles se heurte à de grandes difficultés, mais, au cours de l'année écoulée, une nouvelle chance a été offerte par la méthode technique suivie avec tant de succès par la Conférence d'experts de Genève sur le contrôle de la suspension des essais d'armes nucléaires⁴.

50. Je crois que l'on peut faire le point de la situation en matière de désarmement en disant que, pour le moment, nous cherchons à savoir si ce succès technique peut être exploité et s'il peut ouvrir la voie à un véritable désarmement. En raison de ce premier succès obtenu en appliquant la méthode technique au problème des essais d'armes nucléaires, les récents débats de la Première Commission ont porté essentiellement sur ces essais. Parmi les propositions dont l'Assemblée est actuellement saisie, trois concernent, exclusivement ou en partie, les négociations politiques qui ont actuellement lieu à Genève sur le problème des essais d'armes nucléaires. Ces négociations se déroulent à huis clos et il serait certainement malséant de en parler ici. Je ne veux que redire, avec insistance, l'intention de mon gouvernement de tout faire pour que ces négociations aboutissent.

51. Si l'on fait preuve de bonne volonté des deux côtés, un tel succès, nous en sommes convaincus, est possible. Cela signifierait la conclusion d'un accord entre les puissances nucléaires en vue de la cessation des essais sous un contrôle international efficace. Mieux encore, il pourrait en résulter un climat nouveau, un nouvel espoir de voir prendre des mesures véritables de désarmement qui marqueraient pour le monde le début d'une sécurité accrue.

52. Ma délégation estime qu'en adoptant les deux projets de résolution A et B dont l'Assemblée est maintenant saisie, la Première Commission a choisi la meilleure façon d'encourager ces espoirs et d'en faciliter la réalisation. Les trois puissances réunies à Genève traitent de questions qui présentent un intérêt vital pour leur sécurité.

53. Le représentant de l'Union soviétique a laissé entendre, devant la Première Commission, que la cessation des essais nucléaires n'est pas une question qui affecte d'une manière vitale la sécurité. Cette opinion me paraît difficilement soutenable, surtout si l'on voit au-delà d'un avenir immédiat. De toute façon, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait savoir qu'il considère que la question du contrôle du désarmement est intimement liée à la sécurité de l'Union soviétique; le contrôle est d'ailleurs une partie inséparable de la question qui fait actuellement l'objet de négociations à

Genève. Pour ces raisons, un accord conclu à Genève après des négociations approfondies et avec le plein assentiment des puissances intéressées serait de loin le meilleur point de départ pour de nouveaux progrès.

54. C'est pourquoi je demande instamment à l'Assemblée d'adopter les deux projets de résolution A et B présentés par la Première Commission.

55. Ma délégation n'est pas en mesure de voter pour le projet de résolution relatif aux essais nucléaires que l'Afghanistan et 13 autres Etats Membres avaient présenté à la Première Commission et présentent maintenant de nouveau à l'Assemblée [A/L.250]. Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale demande la cessation des essais nucléaires jusqu'à ce qu'un accord soit conclu sur les contrôles nécessaires pour assurer le respect de la cessation de ces essais. Cela signifie que, si l'on ne parvenait pas à conclure un accord sur ces contrôles, l'interdiction n'en continuerait pas moins de jouer. Ce projet de résolution demande donc, en fait, la cessation permanente des essais d'armes nucléaires, qu'il y ait ou non accord sur le contrôle et quels que soient les progrès accomplis en matière de désarmement. Une déclaration de ce genre irait à l'encontre des principes qui doivent régir toutes les mesures de désarmement si l'on veut qu'elles contribuent réellement à la paix et à la sécurité. Il est douteux que la reconstitution de la Commission du désarmement en tant qu'organe composé de 81 membres puisse modifier vraiment la situation.

56. Je n'ai pas besoin de parler longuement du projet de résolution C, présenté par la Première Commission à propos des conversations d'experts qui doivent s'ouvrir à Genève le 10 novembre 1958 sur les mesures destinées à prévenir une attaque par surprise. Ce projet de résolution a rencontré un très large agrément à la Première Commission, et je suis certain qu'il en sera de même à l'Assemblée. Là encore, nous essayons de voir si la méthode technique permet de parvenir à un accord sur le fond. Si un accord était conclu en ce domaine, il faciliterait grandement la recherche d'un désarmement véritable, car, en apaisant les craintes d'une attaque par surprise, il développerait la confiance dans les relations internationales.

57. Enfin, la Première Commission s'est préoccupée du mécanisme grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pourra poursuivre son examen du problème du désarmement. Je crois devoir déclarer ici que ma délégation a des doutes quant à l'aptitude d'une commission du désarmement composée des 81 Etats Membres à traiter efficacement par des débats quotidiens des problèmes complexes du désarmement. Mais nous reconnaissons qu'il est actuellement impossible de procéder d'une autre façon et aussi que, de l'avis général des Etats Membres, l'Organisation ne saurait être privée plus longtemps de la possibilité de poursuivre les discussions sur le désarmement hors de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous acceptons de nous associer à cette expérience consistant à créer, pour 1959, une commission du désarmement composée de tous les Etats Membres, étant entendu que cette formule pourra être revue à la quatorzième session et que la Commission du désarmement pourra désigner des groupes de travail restreints, si elle le juge bon.

58. Compte tenu de ces remarques, nous sommes prêts à nous associer aux autres Etats Membres pour voter en faveur du projet de résolution D.

59. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: La décision

⁴ Voir note 1.

que l'Assemblée générale prendra au sujet des projets de résolution dont elle est actuellement saisie doit clairement montrer aux peuples à quel résultat nous sommes parvenus après avoir discuté pendant près d'un mois la question du désarmement à la Première Commission.

60. Le critère essentiel dont s'inspire notre jugement sur ces projets de résolution et qui déterminera par conséquent notre vote en la matière est la question de savoir dans quelle mesure ils servent la cause du désarmement. Il n'existe pas d'autre critère. A cet égard, notre délégation éprouve un sentiment de profonde déception et de vive contrariété à l'idée que la Première Commission n'a pu adopter de projet de résolution tant soit peu constructif, qui aurait fait appel aux puissances nucléaires pour qu'elles mettent fin immédiatement et de façon inconditionnelle aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

61. Les tentatives faites pour élaborer un texte de compromis qui aurait reçu l'appui unanime de toutes les délégations n'ont pas, à notre vif regret, été couronnées de succès. On connaît les raisons de cet échec. Il est dû, comme par le passé, au refus des Etats-Unis et du Royaume-Uni de faire une déclaration dans laquelle ils annonceraient qu'ils interprètent le projet de résolution transactionnel comme contenant un appel aux Etats pour qu'ils arrêtent les essais pour toujours, ou bien jusqu'à ce que les gouvernements intéressés parviennent à un accord sur l'arrêt complet des expériences nucléaires, indépendamment de l'issue de la Conférence de Genève, comme la délégation de l'Union soviétique l'avait proposé.

62. Mais deux puissances nucléaires — les Etats-Unis et le Royaume-Uni — ont fait preuve d'une totale intransigeance et ont ainsi assumé une lourde responsabilité envers les peuples qui exigent la cessation complète et immédiate des essais d'armes nucléaires. Cela prouve une fois de plus que, comme nous l'avons déjà souligné, les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'opposent au désarmement.

63. La Première Commission a rejeté le paragraphe principal du projet de résolution des 14 Puissances, qui demandait la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène jusqu'à ce que soit conclu un accord entre les Etats intéressés. C'est pourquoi les auteurs de ce projet de résolution ont été obligés de le retirer; nous le regrettons.

64. Que soumet-on maintenant à l'approbation de l'Assemblée générale? Le projet de résolution A, c'est-à-dire celui des 17 puissances, dans lequel on a incorporé les amendements des pays de l'Amérique latine. Nous sommes convaincus que les auteurs de ce projet non seulement n'ont pas tenu compte de l'opinion de nombreuses délégations mais ont encore exprimé sans équivoque leur intention bien arrêtée de voir opérer une révision fondamentale des dispositions essentielles que l'Assemblée générale a adoptées le 24 janvier 1946 [résolution I (I)] au sujet de la nécessité d'interdire les armes nucléaires et d'opérer une réduction substantielle des forces armées. Nous sommes persuadés que l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale constituerait un obstacle réel à la cessation des essais nucléaires et au règlement du problème du désarmement dans son ensemble.

65. On nous dit que les mesures prévues dans ce projet sont des mesures positives de grande portée qui correspondraient aux obligations de l'Assemblée générale et aux aspirations de la majorité écrasante des

peuples. Mais le refus des Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'accepter une cessation immédiate, générale et inconditionnelle des essais d'armes nucléaires — et c'est précisément le sens de ce projet de résolution — répond-il aux aspirations des peuples? Certes non. En réalité, ce projet de résolution est hérissé d'une batterie impressionnante de réserves, fort utiles pour le Royaume-Uni et pour les Etats-Unis, et auxquelles la France s'est associée, bien qu'elle se soit officiellement abstenue.

66. Dans son écrasante majorité, l'humanité aspire, non pas à ce que les essais soient suspendus pour un an — le renouvellement de la suspension devant dépendre du règlement d'autres questions complexes — mais à ce que les essais soient arrêtés non seulement pendant la durée des négociations de Genève, comme le prévoit le projet de résolution, mais jusqu'à la conclusion d'un accord entre les puissances nucléaires, indépendamment du lieu et de la date de la réalisation de cet accord.

67. En outre, le projet de résolution A donne la préférence à une conception purement technique du problème du désarmement au détriment de la conception politique; en d'autres termes, on nous propose, non pas de rechercher des solutions politiques concertées, mais d'examiner les questions relatives aux techniques du contrôle et de nous éloigner ainsi du règlement quant au fond des questions concrètes du désarmement.

68. La disposition de ce projet qui tend à ce que les Etats intéressés consacrent, par prélèvement sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement, des crédits supplémentaires à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, notamment dans les pays peu développés, n'est qu'une simple répétition du paragraphe correspondant de la résolution adoptée le 14 novembre 1957 par l'Assemblée générale [résolution 1148 (XII)]. Cette disposition ne vise aucune mesure concrète. Elle ne présente donc manifestement aucune utilité.

69. Pour ces raisons, la délégation de la RSS d'Ukraine votera contre le projet de résolution A.

70. La délégation de la RSS d'Ukraine votera aussi contre le projet de résolution B, présenté à l'origine par l'Autriche, le Japon et la Suède, qui tend à ce que l'Assemblée générale, au lieu de se prononcer nettement sur la cessation des essais, se borne à exprimer l'espoir que la Conférence de Genève sera couronnée de succès. Ce n'est pas ce que l'opinion mondiale attend d'une résolution de l'Assemblée générale consacrée à une question aussi capitale que celle de la cessation des expériences nucléaires. Le caractère illusoire de ce projet de résolution purement platonique est tout à fait évident.

71. L'Assemblée est également saisie d'un projet de résolution présenté par l'Inde et 13 autres puissances [A/L.250]. Nous jugeons ce projet acceptable. Il prévoit à notre avis l'essentiel de ce que l'Assemblée générale doit faire en ce qui concerne les essais nucléaires: inviter les Etats qui effectuent des essais à y mettre fin immédiatement jusqu'à ce qu'ils aient conclu un accord.

72. La délégation de la RSS d'Ukraine se propose de voter pour ce projet de résolution qui, d'ailleurs, s'accorde essentiellement avec les idées et l'esprit du projet de résolution de l'Union soviétique sur la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires. A ce propos, nous voudrions souligner que nous interprétons le projet de résolution de l'Inde et de 13 autres puis-

sances comme faisant appel aux Etats pour qu'ils cessent les essais à jamais ou jusqu'à la conclusion d'un accord entre les puissances intéressées, indépendamment du lieu et de la date de cet accord.

73. La délégation ukrainienne constate avec satisfaction l'adoption quasi unanime par la Première Commission du projet de résolution D, présenté à l'origine par l'Inde et la Yougoslavie, concernant l'organe des Nations Unies qui sera chargé des questions du désarmement, ainsi que l'esprit de coopération que plusieurs délégations ont manifesté à cette occasion. Si l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à résoudre le problème du désarmement, c'est notamment parce qu'un nombre relativement restreint d'Etats ont participé à la discussion; or, s'il est vrai que la conclusion d'un accord dépend dans une large mesure des Etats qui disposent de forces armées considérables et de stocks importants d'armements, notamment d'armes nucléaires, le règlement positif du problème du désarmement intéresse tous les Etats. Il est donc normal et nécessaire qu'ils prennent part aux travaux de l'organe compétent des Nations Unies où la question du désarmement serait examinée et suivie par tous les Etats Membres de l'Organisation.

74. En conséquence, la délégation de la RSS d'Ukraine votera pour le projet de résolution D.

75. La délégation ukrainienne votera également pour le projet de résolution C présenté initialement par l'Inde et la Yougoslavie, adopté à la quasi-unanimité par la Première Commission et tendant à ce que l'Assemblée exprime l'espoir que la Conférence d'experts qui doit se réunir le 10 novembre 1958 à Genève en vue d'étudier les aspects techniques de mesures contre la possibilité d'une attaque par surprise aboutira à l'accord le plus large possible.

76. Telles sont les observations que la délégation de la RSS d'Ukraine tenait à formuler avant le vote sur les projets de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

77. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je tiens à préciser la position des Etats-Unis à l'égard des projets de résolution que la Première Commission recommande à l'Assemblée d'adopter. Nous sommes heureux que la Première Commission ait approuvé le projet de résolution A, dont les Etats-Unis sont l'un des auteurs. C'est le principal des projets de résolution auxquels ont abouti les débats prolongés de la Commission, puisqu'il concerne tous les aspects du désarmement qu'elle a étudiés. A notre avis, il importe tout particulièrement que ce projet soit adopté, car il traite d'un certain nombre de sujets qui sont d'un intérêt vital pour nous tous.

78. Nous désirons vivement que les participants à la Conférence de Genève sur la cessation des essais nucléaires tiennent compte de l'opinion exprimée par l'Assemblée générale et — je cite le texte même du projet de résolution — "ne négligent aucun effort pour parvenir prochainement à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires". Si les participants écoutent cet appel des Nations Unies, ils feront un premier pas dans la voie du désarmement en acceptant une cessation contrôlée des essais et le monde respirera plus librement.

79. Il est absolument indispensable qu'un accord sur la suspension des essais nucléaires prévoie des moyens de contrôle efficaces, sinon il ne constituerait qu'une interdiction écrite dépourvue de réalité, ce qu'on appelle, je crois, en latin un *brutum fulmen*. L'accord n'aura

réellement de valeur que si les parties intéressées peuvent être certaines qu'il est appliqué de bonne foi.

80. L'Assemblée est également saisie du projet de résolution B, qu'ont présenté à l'origine l'Autriche, le Japon et la Suède. Nous sommes reconnaissants aux représentants de ces pays de l'effort sincère qu'ils ont fait pour trouver une solution qui soit acceptable pour tous. Ce projet de résolution formule des vœux de succès pour la Conférence de Genève qui nous semblent éminemment raisonnables et nous le voterons.

81. Le projet de résolution A demande aussi aux parties aux négociations de Genève de ne pas procéder à de nouveaux essais d'armes tant que les négociations seront en cours. En fait, les Etats-Unis ont déjà suspendu leurs essais d'armes nucléaires depuis vendredi dernier, 31 octobre 1958 — je tiens à le souligner — et ont proposé de prolonger cette suspension pendant un an si l'URSS interrompt ses essais. Nous espérons que l'URSS répondra à l'appel de l'Assemblée générale, qui demande qu'aucun essai d'armes nucléaires n'ait lieu pendant les négociations de Genève. Nous demandons à l'Union soviétique d'adopter à cet égard la même attitude que nous.

82. Puisque des entretiens vont bientôt commencer à Genève sur les aspects techniques de mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise, nous estimons qu'il sied que l'Assemblée générale souligne combien il est important que ces entretiens soient couronnés de succès. Les Etats-Unis, pour leur part, feront tout leur possible pour que ces conversations aboutissent et ils espèrent qu'elles seront suivies de négociations qui conduiront à un accord concret sur les mesures permettant de réduire les risques d'une attaque par surprise. Si ce but est atteint, nous aurons rétabli dans une large mesure la confiance mutuelle. Nous pensons que le monde entier dormira plus tranquillement lorsqu'il sera certain qu'aucun pays ne peut déclencher par surprise une attaque massive contre un autre pays.

83. Nous voulons également assurer que les progrès encourageants enregistrés l'été dernier en matière de suspension des essais nucléaires, aussi bien que les entretiens techniques qui vont avoir lieu sur les moyens de prévenir une attaque par surprise — et le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie doit donner aux premiers comme aux seconds une impulsion vigoureuse — soient résolument poursuivis jusqu'à ce que nous parvenions à établir un système mondial de désarmement équilibré et efficacement contrôlé. Nous considérons que le projet de résolution A répond aux recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son excellent memorandum du 30 septembre 1958 [A/3936] sur la question du désarmement.

84. Le texte du paragraphe 8 du projet de résolution A est celui d'un amendement qui avait été présenté par des pays d'Amérique latine pour demander qu'une partie des fonds, rendus disponibles du fait du désarmement soit utilisée pour l'assistance aux pays peu développés. Cette invitation correspond à l'espoir, cher depuis longtemps au Gouvernement des Etats-Unis, de voir un jour le désarmement faire de tels progrès que les fonds actuellement dépensés à des fins militaires pourront être employés de façon plus constructive.

85. Les Etats-Unis appuieront également le projet de résolution D, qui prévoit qu'en 1959 et à titre spécial la Commission du désarmement sera composée de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et commencera ses travaux aux termes de l'article 162 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous

regrettons que la Commission de désarmement actuelle ait été paralysée par suite du refus arbitraire de l'Union soviétique d'y participer et nous espérons que la nouvelle composition de la Commission permettra à l'Organisation des Nations Unies de jouer de nouveau le rôle qui lui revient dans l'étude du problème du désarmement. Ce n'est là, nous le disons franchement, qu'une expérience et nous ne nous engageons pas pour plus d'un an.

86. A ce propos, je ne puis cacher que nous avons éprouvé une certaine inquiétude en voyant à la Première Commission [971^{ème} séance] le représentant de l'URSS s'opposer à l'amendement de la France prévoyant la création d'un comité de travail restreint de la Commission du désarmement. Nous reconnaissons tous qu'un groupe de 81 membres ne se prête guère à la conduite des négociations sérieuses qui sont nécessaires si l'on veut faire des progrès dans ce domaine. Nous voulons que cette commission de 81 membres soit un organisme sérieux et efficace, et non un amplificateur de sons de propagande. Nous espérons que la déclaration de l'Union soviétique ne signifie pas que ce pays refusera de siéger dans des groupes de travail de la Commission du désarmement.

87. Je remarque que l'Inde et les autres pays qui s'étaient joints à elle présentent de nouveau le projet de résolution [A/L.250] qu'ils avaient retiré après que le paragraphe essentiel eut été rejeté par la Première Commission. Tout en demandant qu'un système de contrôle soit établi, ce projet de résolution recommande la cessation des essais, même à défaut d'accord sur le système de contrôle. Le fait que les mots "jusqu'à ce que" ont été substitués aux mots "en attendant que", lors de la révision du projet de résolution, montre que telle est bien l'intention. Les Etats-Unis ont voté contre ce projet de résolution à la Première Commission et ils feront de même ici. Il est, à notre avis, à la fois inconcevable et extrêmement dangereux de suspendre les essais nucléaires pour une durée indéterminée en l'absence d'un accord sur le système de contrôle. Ce serait là une duperie. Cette idée offre une ombre de sécurité au lieu d'une sécurité réelle. Nous espérons donc que l'Assemblée générale la rejettera et se prononcera en faveur du principe essentiel de contrôles énoncé dans le projet de résolution A, comme la Première Commission l'a déjà fait en adoptant ce projet.

88. M. THORS (Islande) [traduit de l'anglais] : Nous approchons du terme de notre discussion annuelle sur la question dite du "désarmement". Les décisions de cette année susciteront peut-être plus d'espoir que celles des années précédentes. L'ordre du jour de la Première Commission ne comportait pas moins de trois points relatifs à la vaste et importante question du désarmement. La Première Commission les a examinés pendant plus de trois semaines et les résultats de ses travaux sont maintenant soumis à l'Assemblée.

89. Pour diverses raisons, la délégation de l'Islande n'a pas pris part au débat à la Première Commission et elle croit donc devoir saisir cette occasion pour expliquer d'une manière générale sa position et indiquer en particulier comment elle votera en ce qui concerne quelques aspects du problème le plus important de notre époque.

90. Certaines délégations seront peut-être tentées de se dire qu'un petit pays comme l'Islande, qui n'a pas de forces armées, ne devrait pas avoir son mot à dire sur la question du désarmement. Mais qui oserait prétendre que les bombes jetées sur l'Islande au cours d'une

guerre sans merci auraient des effets moins dévastateurs que les bombes lancées sur les Etats-Unis, l'Union soviétique ou le Royaume-Uni? N'est-il pas évident que, si la furie se déchainait, mon pays pourrait être aussi dévasté que tout autre et que ses ruines seraient comparables à celles de Washington, Moscou, Paris ou Londres? Nous serions certainement, nous aussi, les victimes de ces engins de mort, et tous les représentants ont le devoir de dénoncer le danger de guerre et de travailler de toutes leurs forces pour la paix et pour le développement d'une compréhension et d'une coopération amicales entre les nations, en vue d'essayer de conjurer la catastrophe.

91. La Première Commission a été saisie de nombreux projets de résolution et amendements qui, au début, semblaient radicalement différents. Cependant, il est apparu au cours du long débat que la plupart des délégations se proposaient le même objectif et les divergences de vues sont devenues moins irréductibles qu'elles ne l'avaient semblé au premier abord. Le trait le plus caractéristique du débat a été que toutes les délégations ont exprimé le désir qu'il soit mis fin immédiatement aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

92. La délégation de l'Islande a estimé que le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et 16 autres pays, parmi lesquels le Canada, le Brésil, le Danemark et la Norvège, était le plus complet et contenait le plus grand nombre de suggestions sur ce problème si vaste du désarmement. C'est pour cette raison que nous avons voté pour ce projet de résolution et avons estimé qu'il devait être mis aux voix en priorité.

93. Selon le paragraphe 1 de ce projet, que la Première Commission a adopté en tant que projet de résolution A, l'Assemblée générale demanderait instamment que, dans les négociations entre Etats qui ont fait des essais d'armes nucléaires, les parties ne négligent aucun effort pour parvenir prochainement à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires, sous un contrôle international efficace et, aux termes du paragraphe 2, elle demanderait instamment aux parties à ces négociations de ne pas procéder à de nouveaux essais d'armes nucléaires tant que les négociations seront en cours.

94. Il faut regarder en face les réalités du monde d'aujourd'hui. Le manque de confiance entre les puissances nucléaires est le problème capital de l'heure et la cause des troubles les plus graves dans les relations entre les Etats. C'est pourquoi un accord conclu entre ces puissances n'aura pas grand effet et ne créera pas la confiance nécessaire à moins qu'un contrôle international efficace ne le renforce. Le projet de résolution A prévoit ce contrôle indispensable. C'est pour cette raison que nous voterons aujourd'hui en sa faveur.

95. Comme chacun sait, les experts de huit pays, dont les Etats-Unis et l'Union soviétique, se sont réunis, l'été dernier, à Genève pour étudier les moyens techniques de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais d'armes nucléaires. Les experts sont parvenus à des conclusions unanimes sur les exigences techniques et, dans leur rapport [A/3897], ils ont exprimé l'avis qu'un contrôle des essais nucléaires était possible et réalisable. Le contrôle ne devrait donc pas constituer un obstacle sérieux à la conclusion d'un accord.

96. Selon le paragraphe 3 du projet de résolution A, l'Assemblée générale "souligne l'importance et l'urgence de parvenir à l'accord le plus large possible au cours

de l'étude qui va être entreprise sur les aspects techniques de mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise".

97. On sait qu'une conférence chargée d'étudier cette question va se réunir à Genève le 10 novembre 1958 et il ne nous reste qu'à exprimer l'espoir que l'accord le plus large possible y soit réalisé, comme le dit si bien le projet de résolution C, présenté à l'origine par l'Inde et la Yougoslavie, pour lequel la plupart d'entre nous ont récemment voté, et, je l'espère, voteront encore aujourd'hui.

98. Le paragraphe 8 du projet de résolution A, introduit à la demande de plusieurs pays d'Amérique latine, réitère l'invitation de consacrer, par prélèvement sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement, des crédits supplémentaires à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, notamment dans les pays peu développés.

99. La délégation de l'Islande a voté très volontiers pour le projet de résolution présenté par l'Autriche, le Japon et la Suède, devenu le projet de résolution B, dans lequel l'Assemblée générale exprime l'espoir que la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires qui se tient actuellement à Genève sera couronnée de succès et mènera à un accord acceptable pour tous. Ce projet de résolution offrait une formule de compromis, qui aurait dû rencontrer l'agrément de tous, mais ne l'a pas fait. Nous voterons à nouveau pour ce projet.

100. Ma délégation a également voté volontiers pour le paragraphe principal du projet de résolution de l'Irlande, qui attirait l'attention sur le danger que le nombre des Etats possédant des armes nucléaires augmente, ce qui aggraverait la tension internationale et la difficulté de maintenir la paix mondiale et rendrait ainsi plus difficile la réalisation d'un accord général sur le désarmement. Le moment est venu de lancer cet avertissement, et il est évident que le danger d'une guerre atomique se trouvera grandement accru si beaucoup d'autres pays deviennent détenteurs d'armes atomiques, car chacun de ces pays pourra être tenté d'essayer de résoudre les différends qui l'oppose à un adversaire en menaçant de recourir à ces armes mortelles.

101. Après avoir voté pour tous ces projets de résolution, nous avons estimé qu'aucune autre décision ne s'imposait en ce moment — je dis bien "en ce moment" — et c'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote sur le seul paragraphe du projet de résolution des 14 puissances. Nous nous abstiendrons aujourd'hui de voter sur le projet de résolution A/L.250.

102. Comme nous le savons tous, les travaux de la Commission du désarmement ont été entièrement paralysés. L'an dernier, nous avons porté, de 11 à 25 le nombre des membres de cette commission [*résolution 1150 (XII)*], avec l'espoir que cette décision serait acceptée par tous les intéressés et que la Commission du désarmement reprendrait ses travaux. Cet espoir a été déçu.

103. A la douzième session [*718ème séance*], ma délégation a déclaré douter qu'une commission de 82 membres puisse être à même d'étudier comme il convient le problème complexe du désarmement. Nous avons cependant admis que la composition de la Commission du désarmement n'avait pas une importance capitale. Nous sommes donc heureux de voir qu'un accord a été réalisé hier à la Première Commission

[*971ème séance*] en vue de créer une nouvelle commission du désarmement à laquelle tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pourront siéger et exprimer leur point de vue et leurs désirs. Il appartiendra naturellement à la Commission du désarmement d'établir son propre règlement, tout en tenant compte de l'article 162 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. La Commission pourra également décider, si elle le juge opportun et plus commode, de créer des groupes de travail restreints et de consulter des groupes d'experts.

104. Le fait que le projet de résolution présenté par l'Inde et la Yougoslavie à cet effet, tel qu'il a été modifié, ait obtenu l'appui des Etats-Unis et de l'Union soviétique et qu'il ait été adopté ensuite par 78 voix contre zéro est de bon augure. Nous avons ainsi de nouveau, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un organe chargé d'étudier la question du désarmement, et il appartient maintenant aux Etats Membres, et en particulier aux puissances nucléaires, de décider et de montrer qu'elles entendent utiliser cet organe pour des fins pacifiques. Le fait que ces propositions ont été adoptées à l'unanimité peut donner un nouvel espoir à l'humanité, mais il peut aussi donner lieu à de grandes et amères déceptions.

105. Il dépendra des travaux de la Commission du désarmement, de son succès ou de son échec, que l'humanité puisse vivre ou non à l'abri de la crainte et de l'angoisse, et puisse, ou non, espérer un avenir meilleur et mieux assuré.

106. Dans l'état actuel du monde, je le répète, le problème capital est le manque de confiance entre les grandes puissances. Si la méfiance pouvait être dissipée peu à peu et si des relations normales s'établissaient dans le monde entier, l'humanité aurait alors devant elle la perspective d'un avenir magnifique, en cette ère où la science atomique permet de grandes réalisations et une vie meilleure. Il faut trouver le moyen de dissiper cette méfiance. Aucune nation ne désire la guerre, car tous les peuples la redoutent et la haïssent. Nous devons nous efforcer de rapprocher tous les peuples du monde et de les amener à mieux se connaître.

107. Je me permets de dire qu'il pourrait être d'un très grand intérêt pour l'amélioration des relations internationales que l'Assemblée générale soit invitée à se réunir à Moscou en 1959 ou en 1960. Les peuples d'Europe orientale pourraient ainsi entendre la voix du monde occidental et de tous les pays du monde, comme les peuples des Etats-Unis et du monde occidental ont pu se familiariser avec tous les aspects de cette situation intolérable que l'on appelle la "guerre froide". N'est-il pas temps que nous nous efforcions de mettre le plus tôt possible un terme à cette situation déplorable? Nous devons pour cela saisir toutes les occasions de donner aux peuples la possibilité de mieux se comprendre.

108. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) [*traduit de l'anglais*]: Il ressort des délibérations de la treizième session de l'Assemblée générale que l'immense majorité des délégations considèrent la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène comme la question la plus urgente et la plus capitale de notre ordre du jour. La discussion générale qui a eu lieu en séance plénière au début de la présente session et la discussion qui s'est déroulée à la Première Commission sur la question du désarmement ont montré l'une et l'autre qu'un nombre croissant d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appuient résolument le mouvement en faveur d'une solution immédiate du

problème de la cessation universelle et permanente des essais d'armes nucléaires.

109. Comme la délégation tchécoslovaque l'a souligné à plusieurs reprises, un accord pour la cessation immédiate et permanente des essais d'armes nucléaires aurait des conséquences positives d'une grande portée. En premier lieu, il empêcherait que ne se poursuivent la mise au point et le perfectionnement de types d'armes nucléaires de plus en plus destructrices et il rendrait plus difficile la participation de nouveaux pays à la course aux armements atomiques.

110. Une cessation permanente des explosions nucléaires mettrait fin à tout nouvel accroissement du niveau des radiations ionisantes dans l'atmosphère terrestre et permettrait d'affecter à des fins pacifiques les ressources actuellement utilisées pour les essais d'armes nucléaires. La conclusion d'un accord sur cette question serait un premier pas vers la solution d'autres questions, notamment celle de l'interdiction complète des armes atomiques. Elle contribuerait à affermir la confiance entre les Etats et à assainir l'ensemble de la situation internationale.

111. Le projet de résolution présenté à la Première Commission par l'Union soviétique avait cet objectif en vue. Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale aurait fait appel aux Etats qui effectuent des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène pour qu'ils y mettent fin immédiatement et elle aurait recommandé que les Etats qui possèdent des armes nucléaires entament des négociations pour conclure entre eux un accord à cet effet. Comme le chef de la délégation de l'Union soviétique l'a déclaré expressément devant la Première Commission, un accord de ce genre prévoirait également des mesures de contrôle appropriées, conformes aux recommandations formulées par la Conférence des experts de huit pays qui s'est tenue à Genève⁵.

112. Le projet de résolution présenté aujourd'hui à l'Assemblée par l'Inde et 13 autres pays [A/L.250] reflète lui aussi les efforts déployés en vue d'obtenir une cessation immédiate et durable des essais d'armes nucléaires. Ses auteurs demandent la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène jusqu'à ce que les Etats intéressés aient conclu un accord sur les dispositions techniques et les contrôles. Ils soulignent qu'un tel accord est nécessaire et ne peut souffrir de retard. Ainsi, ce projet de résolution tend essentiellement à une cessation immédiate et permanente des essais d'armes nucléaires. En l'adoptant, l'Assemblée générale faciliterait et activerait sans aucun doute les efforts entrepris pour assurer le succès des négociations qui ont lieu actuellement à Genève.

113. Ma délégation appuie par conséquent le projet de résolution des 14 puissances et votera en sa faveur.

114. A la différence de ceux qui demandent sans ambiguïté la cessation immédiate et permanente des essais d'armes nucléaires, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont proposé une suspension des essais pendant un an et ils subordonnent toute prolongation de cette suspension à diverses conditions, afin de s'assurer la possibilité de reprendre les essais lorsqu'ils le jugeront bon. Se borner à suspendre les essais au lieu d'y mettre fin en permanence, ce serait certainement s'exposer à voir recommencer les explosions nucléaires à n'importe quel moment, avec toutes les conséquences dangereuses et néfastes qui en résultent.

⁵ Voir note 1.

115. D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne, la période d'un an est le laps de temps nécessaire pour évaluer les résultats des essais effectués et préparer une nouvelle série d'explosions expérimentales. La position des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard de la question des essais d'armes nucléaires, ainsi que de l'ensemble des problèmes du désarmement en général, est reflétée dans le projet de résolution A, que la majorité des membres de la Première Commission ont adopté et qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée. Ce projet élude le problème central, qui est celui de la cessation complète, universelle et définitive des essais d'armes nucléaires. Il ne parle explicitement que d'une suspension de ces essais.

116. Les nombreuses déclarations faites par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne permettent pas de douter que les Etats-Unis et le Royaume-Uni dissimulent sous un projet de résolution rédigé en termes ambigus l'intention de suspendre les essais à titre purement temporaire, à savoir pendant un an; une prolongation de cette suspension pourrait intervenir pour des périodes successives d'un an, à condition, d'après la déclaration du Président des Etats-Unis:

"a) que le système d'inspection convenu soit mis en place et fonctionne effectivement; b) que l'on progresse de façon satisfaisante vers la conclusion d'un accord sur des mesures importantes et substantielles de contrôle des armements ... et vers l'application de ces mesures." [A/3895.]

117. Subordonner la cessation des essais d'armes nucléaires à la solution d'autres questions plus vastes relatives au désarmement, c'est chercher tout simplement à empêcher la mise en œuvre de cette importante mesure partielle de désarmement et substituer à la question du désarmement la notion depuis longtemps discréditée du contrôle des armements. Leur politique d'accélération de la course aux armements amène les Etats-Unis, en quelque sorte, à mettre la charrue avant les boeufs. Au lieu d'entreprendre une action complète et efficace en vue d'assurer une réduction des armements, ils voudraient discuter d'un contrôle des armements, et non d'un désarmement contrôlé. Au lieu de demander des négociations pour l'adoption de mesures efficaces, le projet de résolution A met l'accent sur la prétendue façon d'aborder le problème du désarmement sous l'angle technique, méthode qui, comme les puissances occidentales la comprennent et sont habituées à l'appliquer, ne conduit qu'à d'interminables discussions rappelant les débats consacrés au désarmement par la trop célèbre Société des Nations.

118. Comme la délégation tchécoslovaque l'a déjà souligné, les discussions techniques n'auront de sens que si leur but immédiat est de préparer la voie à des mesures particulières de désarmement et si l'on manifeste une certaine bonne volonté pour exécuter ces mesures. Par conséquent, les conversations techniques ne sauraient tenir la première place et encore moins remplacer des négociations politiques et des décisions relatives aux mesures en question.

119. Pour toutes ces raisons, le projet de résolution A ne peut pas faire avancer l'examen des questions relatives au désarmement; au contraire, il risque uniquement de compromettre les délibérations relatives au désarmement.

120. La délégation tchécoslovaque votera contre ce projet de résolution, comme elle l'a fait à la Première Commission pour le projet original. En cherchant à imposer un texte que la Commission a adopté par une

majorité à peine supérieure à la moitié des Membres de l'Organisation, les auteurs du projet de résolution montrent, une fois de plus, qu'ils n'ont pas compris, malgré l'expérience passée de l'Organisation des Nations Unies, que toute proposition imposée unilatéralement et favorisant une partie ne sert pas, mais dessert une cause. On ne réalisera un accord réel de désarmement que si l'on respecte les vues et les intérêts de toutes les parties intéressées. Il importe que l'Assemblée générale ne renouvelle pas les erreurs du passé au cours de la présente session et qu'elle repousse toute tentative pour imposer des résolutions partiales en matière de désarmement, en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes aussi graves et aussi urgents que celui de la cessation des essais d'armes nucléaires.

121. Avant de terminer, je voudrais dire combien la délégation tchécoslovaque regrette que la Première Commission n'ait pas adopté le projet de résolution de l'Union soviétique relatif à la réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires des Etats-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni et de la France, et à l'utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés. L'adoption de ce projet de résolution, qui a suscité une vive attention, aurait revêtu une importance considérable en tant que mesure partielle contribuant à arrêter la course aux armements, qui s'intensifie toujours davantage. Elle nous aurait permis de relever les niveaux de vie des peuples et aiderait à remettre sur pied et à développer l'économie de nombreux pays, paralysée dans une large mesure par l'accroissement constant des dépenses militaires. L'adoption du projet de résolution de l'Union soviétique renforcerait la confiance entre les Etats et stabiliserait la paix et la sécurité internationales.

122. Pour terminer, j'indique que la délégation tchécoslovaque votera pour le projet de résolution D. Ce projet permettra à l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses travaux sur le désarmement en créant une nouvelle commission du désarmement composée de tous les Etats Membres. La création d'un organe aussi large donnera à tous les Etats, grands et petits, la possibilité d'exposer leurs vues et leurs suggestions au cours de discussions portant sur la solution de tous les problèmes du désarmement. Les petits Etats tiennent de plus en plus à voir résoudre ces problèmes, qui touchent aussi directement leurs intérêts vitaux que ceux des grands pays. La nouvelle commission du désarmement, composée de tous les Membres de l'Organisation pourra, pensons-nous, créer des conditions favorables à de nouvelles négociations et augmenter ainsi les chances de réaliser un accord de désarmement acceptable pour tous.

123. M. DE LA COLINA (Mexique) [traduit de l'espagnol] : La délégation du Mexique votera pour le projet de résolution A, présenté initialement par 17 puissances parce qu'elle estime que s'y trouvent exposées de manière logique et satisfaisante les principales opinions que nous avons défendues sur la question du désarmement.

124. De même, la délégation du Mexique votera pour le projet de résolution D, qui a été présenté à l'origine par l'Inde et la Yougoslavie et qui tend à porter à 81 le nombre des membres de la Commission du désarmement, parce que ce projet est le résultat d'une négociation entreprise pour reconstituer l'instance où pourra se poursuivre l'examen de la question du désarmement et des problèmes connexes.

125. A la séance plénière du 6 octobre 1958 [771^{ème} séance] et en plusieurs interventions à la Première

Commission, la délégation du Mexique, par la voix du Ministre des relations extérieures ou par la mienne, n'a cessé de souligner que l'une des décisions les plus importantes que l'on devait prendre était de renouer les négociations interrompues entre les grandes puissances dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, nous avons insisté sur le fait que seul l'accord des puissances auxquelles a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité peut garantir le respect et l'application des accords sur le désarmement qui pourraient éventuellement être conclus.

126. Tel est l'esprit qui animait la délégation du Mexique lorsqu'elle a présenté, à la Première Commission, un projet de résolution qui a obtenu l'appui de nombreuses délégations de pays de toutes les parties du monde.

127. Comme on le sait et comme l'indique le rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2], ma délégation a jugé qu'il n'était pas nécessaire que ce projet fût mis aux voix, parce qu'elle a estimé que le principal objectif qu'il visait était déjà en partie atteint. Nous avons entendu avec gratitude en commission les paroles prononcées par les représentants de l'Irlande, de l'Iran, du Salvador, d'Israël et de la Chine, qui ont qualifié notre proposition d'utile et de constructive, ainsi que les interventions des autres représentants qui s'étaient prononcés auparavant en sa faveur. J'ai écouté avec un intérêt particulier la déclaration de M. Zorine à la Première Commission [972^{ème} séance], qui a dit qu'il ne s'opposait pas à ce que l'on entreprenne des négociations sur le problème du désarmement avec n'importe quel Etat Membre, notamment avec les puissances occidentales, auxquelles était adressée également l'invitation qui figurait dans le projet de résolution du Mexique. J'ai constaté avec satisfaction que le représentant de l'Union soviétique s'accordait, avec les représentants auxquels je viens de faire allusion, à reconnaître le caractère constructif de notre projet et l'esprit de conciliation qui l'inspirait. J'ai écouté avec une attention spéciale et entendu avec reconnaissance les déclarations du représentant de la France à la Première Commission [964^{ème} séance], qui a manifesté à nouveau son intention de participer aux négociations qui pourraient avoir lieu sur le désarmement.

128. Permettez-moi maintenant de revenir au projet de résolution D, au paragraphe 2 de ce projet que, nous l'espérons, l'Assemblée adoptera aujourd'hui à l'unanimité, il est prévu que l'Assemblée générale transmettra à la Commission du désarmement tous les documents, propositions et comptes rendus des délibérations concernant l'examen de la question du désarmement à la treizième session de l'Assemblée. A ce propos, je voudrais rappeler que le chef de ma délégation a fait mention, dans le discours qu'il a prononcé dans la discussion générale le 6 octobre 1958 [771^{ème} séance], de deux projets de résolution particuliers qui, à notre avis, peuvent aider efficacement les efforts déployés pour la conclusion d'accords sur le désarmement.

129. Etant donné que le Ministre des relations extérieures du Mexique a donné lecture, du haut de cette tribune, du texte intégral de ces projets, il est inutile de le faire à nouveau aujourd'hui. Je voudrais seulement souligner que l'intérêt et l'utilité de ces deux projets de résolution ne dépendent en aucune manière de la composition ou des fonctions de la Commission du désarmement. Nous espérons en conséquence que

cette commission, à laquelle vont être transmis les projets en question, examinera en temps opportun la possibilité de désigner, dans les conditions proposées par le Mexique, un commissaire des Nations Unies au désarmement, ainsi que la question de savoir s'il convient d'adresser un appel solennel aux grandes puissances pour qu'elles reprennent les négociations sur le désarmement.

130. Je répéterai, pour conclure, les paroles que le chef de la délégation du Mexique a prononcées le 13 octobre 1958 à la Première Commission :

"L'opinion mondiale ne croit pas que les armes nucléaires et la course aux armements garantissent l'indépendance des petites nations, la sécurité des grandes puissances ou le maintien de la paix. Elle croit que la seule chose qu'elles garantissent est la marche du monde vers la guerre et la destruction.

"Le monde a suivi avec un immense intérêt les efforts des savants et des techniciens pour la conquête de l'espace extra-atmosphérique. Il espère que ces tentatives d'évasion vers d'autres planètes s'inspirent exclusivement du souci du bien de l'humanité. Mais, en attendant que ces rêves deviennent réalités, nous devrions consacrer ces efforts à améliorer et embellir la vie de tous les habitants de notre planète. Nous ne pouvons pas encore nous en évader. Nous naissons tous sur la terre sans défense, nus et ignorants, et, si nous n'avons pas encore acquis assez de sagesse et de noblesse pour être capables de nous aimer les uns les autres, partageons au moins notre séjour commun sans nous détruire les uns les autres."

131. M. BUDO (Albanie) : A l'occasion de la discussion générale, à la Première Commission, sur les points 64, 70 et 72 de l'ordre du jour, la délégation de la République populaire d'Albanie a exprimé brièvement son opinion sur quelques-uns des projets de résolution relatifs à ces points. Cependant, étant donné l'importance de ces points, nous tenons à expliquer les raisons de notre attitude à l'égard des projets de résolution qui vont bientôt être mis aux voix à l'Assemblée.

132. Il est incontestable — et cela a été confirmé par la discussion générale à la Première Commission — que la question de la cessation des expériences nucléaires est le problème le plus urgent du désarmement, qui requiert une solution immédiate et radicale. C'est cela qu'exigent les peuples du monde. A notre sens, le projet de résolution présenté à la Première Commission par la délégation de l'Union soviétique répondait au mieux à cette exigence. Ce projet de résolution touchait au fond même du problème; il répondait pleinement et clairement à l'exigence des peuples de voir cesser une fois pour toutes les explosions expérimentales d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, si dangereuses pour l'humanité entière et pour notre planète. Sans nulle équivoque, le projet de résolution soviétique adressait un appel aux puissances qui effectuent des essais nucléaires pour qu'elles y mettent fin immédiatement, tout en leur recommandant d'entamer des négociations pour conclure entre elles un accord auquel doivent adhérer tous les Etats.

133. L'adoption par l'Assemblée générale d'un tel projet de résolution aurait constitué un résultat concret très important qui aurait contribué beaucoup à donner un tour favorable aux négociations qui se déroulent actuellement, à la Conférence de Genève, entre les trois

puissances possédant des armes nucléaires. Il est regrettable qu'en raison de l'attitude adoptée par les puissances occidentales à la Première Commission, la délégation de l'Union soviétique ait dû retirer ce projet de résolution.

134. Le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et 16 autres pays, adopté par la Première Commission en tant que projet de résolution A, mêle intentionnellement la question des essais nucléaires à d'autres aspects du désarmement. La question de la cessation des essais nucléaires, dont l'importance et l'urgence ont été reconnues par la très grande majorité des délégations, y fait défaut. Il n'y est question que d'un vœu concernant un accord de suspension temporaire et conditionnel. L'adoption d'un tel projet de résolution, non seulement ne contribuerait pas à la solution du problème si inquiétant qu'est la cessation des essais, mais encore ferait le jeu des Etats-Unis, qui veulent endormir la vigilance des peuples en donnant l'impression qu'un accord est intervenu au sein de l'Organisation des Nations Unies. La suspension temporaire et conditionnelle, ne fût-ce que pendant la durée des négociations à Genève ou pour une période d'une année, n'est qu'un subterfuge de la part des puissances atomiques occidentales en vue d'induire en erreur l'opinion publique mondiale et d'avoir les mains libres pour reprendre, sous un prétexte quelconque et au moment qui leur conviendra, les essais d'armes nucléaires. A cette occasion, nous considérons comme étant de notre devoir de rappeler la lourde responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en cette matière.

135. D'autre part, au lieu de préconiser la solution du problème du désarmement quant au fond, le projet de résolution des Etats-Unis tend à faire passer les négociations sur ce problème du plan politique au plan technique. En d'autres termes, au lieu de préconiser l'adoption de mesures concertées pour la solution du problème du désarmement, les auteurs de ce projet de résolution proposent de s'engager dans d'interminables études techniques. Entre autres, le dernier considérant, relatif à la divulgation de renseignements intéressants la technique et les armements, montre bien clairement que ce qui importe aux Etats-Unis, ce n'est pas le désarmement, mais plutôt l'armement. Le projet de résolution des Etats-Unis reflète fidèlement la politique de la position de force que poursuit ce pays, qui est opposé à toute mesure de désarmement et considère l'arme nucléaire comme le meilleur moyen au service de cette politique.

136. Pour toutes ces raisons, ma délégation considère le projet de résolution A comme inacceptable et votera contre.

137. En ce qui concerne le projet de résolution présenté par l'Inde et 13 autres pays [A/L.250], ma délégation votera en sa faveur, tenant compte surtout du fait que l'Assemblée générale y demande la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires.

138. Quant au projet de résolution B, présenté à l'origine par l'Autriche, le Japon et la Suède, ma délégation ne met pas en doute les bonnes intentions qui ont inspiré les auteurs de ce projet, mais nous ne pouvons nous considérer comme satisfaits de voir l'Assemblée générale se borner à adopter un projet de résolution qui n'exprime qu'un seul espoir général, n'apporte aucune précision et ne touche pas au fond de la question de la cessation des essais. Nous estimons que l'Assemblée générale ne peut esquiver sa responsabilité devant une question si grave, qui inquiète

⁶ Cette déclaration a été faite à la 946ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.

l'humanité entière. Au contraire, l'Assemblée se doit d'exprimer clairement son attitude à l'égard de ce problème.

139. Dans la situation actuelle, l'adoption d'un tel projet de résolution, non seulement ne nous ferait pas avancer, mais serait inutile et dangereuse, car, en donnant l'impression d'avoir abouti à quelque résultat — ce qui n'est pas le cas — on favoriserait le dessein des puissances occidentales tendant à leurrer l'opinion publique mondiale. C'est pour ces raisons que ma délégation votera contre le projet de résolution B.

140. L'une des mesures très importantes touchant la solution de la question du désarmement est celle qui est proposée dans le projet de résolution présenté par l'Union soviétique concernant la réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. C'est une proposition d'une grande portée politique qui concerne directement la réduction des armements et la coopération économique internationale pour ce qui est de l'assistance aux pays insuffisamment développés.

141. En tenant compte de l'historique des négociations sur le désarmement, en particulier des diverses objections et des obstacles artificiels mis par les puissances occidentales à une solution d'ensemble du problème du désarmement, la proposition contenue dans le projet de résolution en question, en tant que mesure partielle, est pratique et facile à réaliser.

142. De nombreuses délégations ont mis en évidence, lors de la discussion générale à la Première Commission, les dangers de la course actuelle aux armements, les dépenses énormes en ressources matérielles, financières et intellectuelles effectuées à cet effet. La réduction proposée, non seulement constituerait un pas important et réel sur la voie du désarmement, mais contribuerait en même temps à alléger le fardeau des dépenses militaires des pays intéressés et permettrait de consacrer une partie des sommes économisées au relèvement économique des pays sous-développés.

143. L'adoption d'un projet de résolution de cette nature par l'Assemblée générale serait conforme à la Charte et répondrait pleinement au but de l'Organisation. Il est d'autant plus difficile de comprendre l'attitude négative des Etats-Unis à l'égard de ce projet qu'ils se sont eux-mêmes prononcés, dans le passé, en faveur d'une telle réduction des budgets militaires. Il convient toutefois de souligner que le même fait se répète: lorsque l'Union soviétique va au-devant des suggestions et propositions faites précédemment par le Gouvernement des Etats-Unis, celui-ci se rétracte. La seule explication de cette attitude, c'est la politique de la position de force et la course aux armements poursuivie obstinément par les Etats-Unis. Nous exprimons notre regret que la Première Commission n'ait pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution.

144. En ce qui concerne le projet de résolution D, relatif à la composition de la Commission du désarmement, nous l'appuyons et nous voterons en sa faveur. En effet, ce projet de résolution propose que la Commission du désarmement soit composée de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que tous les Etats Membres, grands et petits, doivent avoir la possibilité de participer d'une façon permanente à la solution du problème du désarmement. Ils seraient ainsi à même de donner leur avis et de contribuer de leur mieux à l'adoption de mesures concertées et à la conclusion d'accords dans le domaine du désarmement. Malgré la limitation de temps insérée

— inutilement, à notre avis — dans ce projet de résolution, nous estimons que son adoption par l'Assemblée générale fera sortir la discussion de la question du désarmement de l'impasse où elle se trouvait en raison de l'attitude d'obstruction adoptée par les puissances occidentales à la douzième session de l'Assemblée générale.

145. Telles sont les quelques observations de notre délégation à l'égard des projets de résolution que je viens de mentionner.

146. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je serai bref, car il se fait tard. Comme je n'ai pas expliqué mon vote sur les différents projets de résolution devant la Première Commission, je voudrais maintenant le faire.

147. Ma délégation est convaincue qu'aucun désarmement n'est possible sans l'accord des parties principalement intéressées. Nous aurions vivement souhaité être saisis, en matière de désarmement, d'un projet de résolution acceptable pour les deux parties. Aussi regrettons-nous que la Première Commission n'ait pas été en mesure de recommander à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet accepté par les principales parties en cause. Je voudrais maintenant expliquer mon vote sur les différents projets de résolution.

148. Le projet de résolution des 17 puissances, devenu le projet de résolution A, contenait plusieurs dispositions que nous pouvions parfaitement accepter. En fait, il avait une portée générale et traitait de tous les aspects de la question du désarmement. Si nous n'avons pas pu voter pour lui et avons dû nous abstenir, c'est uniquement parce que nous étions parmi les auteurs d'un autre projet de résolution et parce que le projet des 17 puissances ne mettait pas l'accent sur la cessation des essais nucléaires autant qu'il l'aurait fallu, étant donné l'urgence de cette question et l'état de l'opinion publique mondiale sur ce point.

149. Pour ce qui est des projets de résolution présentés à la Première Commission par l'Union soviétique, nous n'avons pu voter en leur faveur, et cela pour les raisons suivantes: le premier projet, relatif à la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, présentait à notre avis plusieurs lacunes, dont les principales étaient qu'il ne faisait mention ni de la Conférence qui s'est ouverte à Genève le 31 octobre 1958⁷, ni d'un système d'inspection; quant au projet de résolution selon lequel l'Assemblée générale recommanderait aux Gouvernements de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France de s'engager à réduire leurs budgets militaires, nous avons estimé que son adoption supposait auparavant, comme je l'ai dit en commission, la création d'un organe technique chargé de déterminer s'il est matériellement possible d'examiner les budgets militaires des différents pays.

150. Nous avons voté volontiers pour le projet de résolution de l'Inde et de la Yougoslavie, qui est maintenant le projet de résolution D, parce que nous avons estimé qu'il aurait tout au moins pour effet de permettre à l'organe des Nations Unies, à savoir la Commission du désarmement, de fonctionner en 1959 et permettrait à des négociations sur le désarmement de se dérouler d'une manière réaliste.

151. A la douzième session, lorsqu'on a proposé la création d'une commission du désarmement composée de 82 membres, nous n'avons pas pu appuyer cette pro-

⁷ Voir note 2.

position, jugeant un tel organe trop vaste et trop lourd pour procéder à des négociations sur le désarmement, qui ont nécessairement un caractère technique. Mais, cette fois-ci, nous avons voté pour le projet de résolution de l'Inde et de la Yougoslavie, qui tend au même résultat, dans l'espoir qu'il permettra tout au moins de poursuivre les négociations concernant le désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

152. Si nous n'avons pas été en mesure de voter pour le projet de résolution des trois puissances — le projet de résolution B de la Commission — c'est surtout parce que nous étions parmi les auteurs d'un autre projet dans lequel nous avons essayé de nous prononcer d'une manière plus spécifique sur le fond de la question de la cessation des essais; nous n'avons trouvé cependant rien à rejeter dans le projet des trois puissances, qui ne fait qu'exprimer l'espoir que la Conférence de Genève sera couronnée de succès.

153. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduit du russe*]: La délégation biélorussienne voudrait elle aussi exposer son point de vue sur les projets de résolution dont nous sommes saisis en matière de désarmement.

154. Comme on le sait, les représentants de 72 Etats Membres sur 81 ont pris la parole au cours de la discussion générale à l'Assemblée. Ils ont surtout traité du désarmement, ce qui est compréhensible, car il s'agit du point essentiel de notre ordre du jour. La Première Commission en a discuté activement elle aussi. C'est dire que le désarmement est considéré comme le problème le plus grave de la période d'après guerre. A propos de la question générale du désarmement, nous avons examiné en réalité trois points: la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, la réduction des budgets militaires et la réduction des armements de type classique et des forces armées.

155. De toute évidence, il faut tirer le plus tôt possible les négociations relatives au désarmement de l'impasse où elles ont abouti. Les peuples pacifiques attendent de nous des décisions propres à faire sortir le problème de l'impasse. Y arrivera-t-on au moyen du projet de résolution présenté par 17 puissances, à la tête desquelles figurent les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et adopté par la majorité des membres de la Première Commission comme projet de résolution A? Certainement pas. Ce texte a été conçu de manière à lier encore plus étroitement entre elles toutes les questions relatives au désarmement et à empêcher ainsi l'adoption de toute mesure de nature à faire sortir le problème de l'impasse.

156. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui figurent parmi les auteurs du projet de résolution des 17 Puissances, ne manifestent pas le moindre désir de souscrire à une cessation des essais d'armes nucléaires. Alors que l'opinion publique mondiale réclame unanimement l'arrêt définitif de ces essais, ils sont contraints de masquer leurs intentions et, en quelque sorte, de loucher. Tout comme l'an dernier, ils cherchent, au moyen de différents procédés tactiques, à empêcher l'adoption d'une décision tendant à mettre fin aux essais nucléaires.

157. Selon les déclarations des Etats-Unis [A/3895] et du Royaume-Uni [A/3896 et Corr.1], les gouvernements de ces pays seraient disposés à ne plus effectuer d'essais d'armes nucléaires pendant un an à compter du début des négociations de Genève, c'est-à-dire à partir du 31 octobre 1958, et à proroger cet accord d'année en année. Mais, en fait, ces déclarations ne signifient rien et ne résolvent rien; ce sont de vaines paroles. Elles sont assorties de réserves et de conditions

qui donnent le droit à leurs auteurs de reprendre les essais à la première occasion favorable.

158. Notre délégation appuie sans réserve la déclaration du Gouvernement soviétique en date du 31 octobre 1958 [A/3973], où il est dit qu'une suspension des essais pendant un an ne signifie nullement, en fait, une cessation des essais et qu'accepter des propositions de ce genre, c'est se rendre complice d'une tentative en vue de tromper les peuples, qui exigent des gouvernements qu'il soit mis fin une fois pour toutes aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

159. Dans le projet de résolution A, on ne trouve pas un mot sur la cessation des essais; il n'est question que de suspension. On cherche à imposer à l'Assemblée générale un projet de résolution qui, en réalité, permettrait aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de poursuivre leurs essais d'armes nucléaires avec la bénédiction de l'Assemblée.

160. Ce projet de résolution est absolument inacceptable pour la délégation de la RSS de Biélorussie. Nous n'y voyons qu'une nouvelle tentative des Etats-Unis visant à faire approuver par l'Assemblée générale leur politique d'obstruction en matière de cessation des essais d'armes nucléaires. En conséquence, notre délégation votera contre ce texte.

161. Quant au projet de résolution B, présenté initialement par l'Autriche, le Japon et la Suède, nous le jugeons également tout à fait insuffisant. En particulier, il ne reflète pas le désir des peuples qui réclament la cessation immédiate, générale et définitive des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Il passe sous silence l'appel de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la cessation des essais.

162. La délégation biélorussienne ne pourra appuyer un projet de résolution servant de paravent aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, qui font obstacle par tous les moyens à la cessation des essais d'armes nucléaires.

163. L'Assemblée générale n'a pas le droit d'éluder sa responsabilité; elle doit appuyer clairement et sans équivoque les propositions tendant à ce que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique cessent immédiatement et sans condition les essais d'armes nucléaires. La cessation des expériences serait un premier pas important vers l'interdiction complète de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène et entraînerait dans une large mesure la mise au point de nouveaux types d'engins de destruction massive encore plus dévastateurs. Pour ces raisons, notre délégation votera également contre ce projet de résolution.

164. Nous relevons que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont rejeté le projet de résolution [A/L.250] présenté par l'Inde et 13 autres pays d'Asie et d'Afrique, tendant à arrêter les essais d'armes nucléaires; ce faisant, ils ont montré qu'ils n'entendent pas mettre un terme à la course aux armements atomiques.

165. Les propositions du Gouvernement soviétique tendant à faire cesser les essais d'armes nucléaires et à réduire les budgets militaires des quatre grandes puissances, ainsi que les propositions contenues dans le mémorandum du Gouvernement soviétique du 18 septembre 1958 [A/3929] relatif à des mesures de désarmement, étaient empreintes du désir sincère d'arriver à un accord, fût-il partiel, sur les graves problèmes du désarmement.

166. Cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni se sont prononcés en fait contre ces propositions de l'Union soviétique, qui présentent un intérêt considérable pour

la cause de la paix dans le monde entier. Trois semaines de discussions à la Première Commission ont nettement montré que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne veulent ni mettre fin aux essais nucléaires, ni régler les autres problèmes relatifs au désarmement.

167. Les Etats-Unis, à l'aide de la vieille machine à voter, ont réussi à faire adopter le projet de résolution qui leur convenait. L'autorité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument du maintien et de la consolidation de la paix s'en trouve diminuée.

168. En se prononçant ouvertement contre la cessation des essais d'armes nucléaires, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont montré une fois de plus qu'ils sont opposés à la paix et au désarmement. Cependant, le projet de résolution imposé à la Première Commission par les Etats-Unis et par leurs alliés des blocs agressifs ne saurait faire obstacle au mouvement des peuples qui exigent l'arrêt de la course aux armements et la cessation définitive des essais d'armes nucléaires.

169. Nous sommes persuadés que les peuples, qui réclament tous la cessation définitive des essais d'armes nucléaires, obtiendront satisfaction malgré toutes les intrigues des milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

170. Pour contribuer utilement à l'œuvre du désarmement, l'Assemblée doit rejeter le projet de résolution A, dans lequel l'Assemblée générale ne demande pas la cessation immédiate et inconditionnelle des essais d'armes nucléaires. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie invite les membres de l'Assemblée à voter contre ce projet.

171. M. AIKEN (Irlande) [traduit de l'anglais] : Ma délégation voudrait présenter quelques brèves observations sur le projet de résolution que l'Irlande a présenté à la Première Commission, et relatif à une diffusion plus large des armes nucléaires.

172. A notre demande, la disposition clef de ce projet de résolution, c'est-à-dire le paragraphe 2, a été mise aux voix. Elle a été adoptée par 37 voix contre zéro, avec 44 abstentions. Par ce vote, la Première Commission a reconnu que l'on pouvait craindre que le nombre des Etats possédant des armes nucléaires n'augmente et elle a affirmé que cela aggraverait la tension internationale et rendrait plus difficile le maintien de la paix mondiale ainsi que la conclusion d'un accord général efficace de désarmement.

173. A la suite de ce vote favorable, nous avons retiré l'ensemble de notre projet de résolution. Nous y avons été conduits pour les raisons suivantes : en premier lieu, parce que, comme la Première Commission avait adopté une déclaration de principe reconnaissant le danger d'une diffusion des armes nucléaires, le but essentiel de notre initiative se trouvait atteint ; en second lieu, parce que nous avons estimé qu'après avoir réussi à faire adopter le principe de la non-diffusion, nous devions éviter de provoquer des dissensions en réclamant un vote sur la simple question de l'organe à créer pour poursuivre l'étude de la question et faire rapport à ce sujet. Si nous avions exigé un vote, nous aurions risqué de donner l'impression fautive que les représentants estimant qu'un comité spécial n'était pas l'organe qui convenait en l'occurrence attachaient peu d'importance à la question d'une diffusion plus large des armes nucléaires.

174. La justesse de notre décision a été confirmée, nous semble-t-il, après le vote par appel nominal inter-

venu à la Première Commission, par les interventions des représentants de l'Australie [970^{ème} séance] et de la Norvège [971^{ème} séance], qui ont souligné que si leurs délégations s'étaient abstenues lors du vote sur la déclaration de principe, cela ne signifiait nullement qu'elles ne reconnaissaient pas la réalité du danger. Nous pensons que plusieurs autres représentants étaient dans le même cas.

175. La troisième raison qui nous a incités à ne pas demander la mise aux voix de notre projet de résolution dans son ensemble est qu'il semblait alors probable — et c'est là d'ailleurs ce qui s'est passé — qu'on allait créer une nouvelle commission du désarmement qui serait saisie de toutes les propositions et suggestions formulées à la Première Commission. Nous nous proposons de demander à la Commission du désarmement de s'occuper aussitôt que possible des graves dangers que présente la diffusion des armes nucléaires, ce qui est l'une des questions que la Première Commission l'a invitée à examiner.

176. La quatrième raison qui nous a incités à ne pas faire mettre aux voix l'ensemble de notre projet de résolution est que nous nous sommes rendu compte que la plupart des gouvernements n'avaient pas eu assez de temps pour étudier la question depuis le dépôt de nos propositions. Comme toutes les questions qui se rapportent au désarmement, la question vitale de la prévention d'une diffusion plus large des armes nucléaires est fort complexe et exige une étude attentive de la part de tous les gouvernements. C'est là une matière où il convient d'avancer avec prudence, en s'efforçant à chaque étape d'obtenir le maximum d'approbation et de provoquer le minimum d'opposition. Nous sommes très heureux que la première étape, celle de la reconnaissance et de la détermination du danger, ait été franchie sans opposition ou sans un seul vote négatif. Nous espérons que le grand danger qui nous menace tous et qui a ainsi été reconnu par la Première Commission encouragera les puissances nucléaires à négocier, à Genève ou ailleurs, un accord par lequel elles s'interdiraient de donner des armes nucléaires à des puissances non nucléaires. Si les puissances nucléaires parviennent à conclure un tel accord, je suis persuadé que les puissances non nucléaires y répondront en concluant un accord pour s'engager à ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Les indications qu'a données en ce sens à la Première Commission [946^{ème} séance] le Ministre des affaires étrangères de Suède sont dignes des nobles traditions de ce pays.

177. Je désire, en terminant, exprimer la gratitude de la délégation irlandaise à toutes les autres délégations qui, par leurs interventions ou de toute autre manière, ont participé aux efforts qu'elle a faits pour nous protéger tous contre les dangers inhérents à une plus large diffusion des armes nucléaires.

178. M. GAMBOA (Philippines) [traduit de l'anglais] : La délégation des Philippines s'est abstenue, lors du vote sur le paragraphe 1 du projet de résolution des 14 puissances à la Première Commission. De l'avis de ma délégation, certaines des parties du nouveau projet de résolution [A/L.250] sont des plus louables ; le principe général d'une cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène est, par exemple, acceptable aux yeux de notre délégation. Mais nous ne pouvons suivre les auteurs du projet en ce qui concerne certains aspects de leur projet de résolution. On a affirmé ici qu'il apparaît à l'évidence que ce projet prévoit un système pratique de contrôle. Nous nous

permettons de ne pas partager cet avis. Examinons les dispositions pertinentes de ce projet.

179. Le troisième considérant est ainsi conçu :

“Accueillant avec satisfaction le rapport de la Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires . . . , qui indique qu'il est techniquement et scientifiquement possible de prendre les dispositions et d'établir les contrôles nécessaires pour assurer le respect d'un accord sur la cessation de ces essais.”

On a fait choix du mot “indique”. A notre avis, indiquer que quelque chose est possible ne revient pas à le prévoir expressément. Il est exact que le paragraphe 1 mentionne également les contrôles, mais ce qu'il prévoit est un contrôle après la cessation des essais, alors qu'en bonne logique et en pratique, l'accord sur la surveillance et le contrôle devrait venir en premier et être suivi par l'accord sur la cessation des essais. Il nous semble que la procédure prévue par ce projet de résolution revient à mettre la charrue avant les bœufs.

180. Cette question de la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène est des plus complexes, quelle que puisse être son apparente simplicité. Elle ne se ramène pas à “deux et deux font quatre”, car l'équation comporte une inconnue : l'élément surveillance et contrôle. De l'avis de la délégation des Philippines, un accord qui porterait seulement sur la cessation des essais et qui ne serait pas précédé d'un accord sur le contrôle ne donnerait au monde qu'un sentiment trompeur de sécurité. Il nous donnerait l'illusion que nous sommes complètement à l'abri du danger d'une guerre atomique, alors qu'en réalité il ne fournirait aucune garantie contre ces risques. Nous ne devons ni ne pouvons voir de façon aussi simpliste une question complexe qui est pleine de danger.

181. En outre, il a été démontré à la Première Commission que la majorité des Etats Membres n'étaient pas en faveur du projet de résolution des 14 puissances. Nous estimons, de plus, que le problème de la cessation des essais est déjà traité aux paragraphes 1 et 2 du projet de résolution A.

182. C'est pourquoi ma délégation votera en faveur des projets de résolutions A à D. Elle regrette de ne pouvoir appuyer le projet de résolution des 14 puissances sous sa forme actuelle.

183. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'invite l'Assemblée à voter sur les quatre projets de résolution A à D contenus dans le rapport de la Première Commission [A/3974 et Corr.1/Rev.1, A/3974 et Add.1 et 2]. Le représentant des Etats-Unis ayant demandé le vote par appel nominal pour le projet de résolution A, je mets d'abord aux voix ce projet.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Canada, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irlande, Italie, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Espagne, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique,

Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Brésil.

Votent contre : Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie.

S'abstiennent : Ceylan, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Japon, Libye, Maroc, Népal, Arabie Saoudite, Suède, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Autriche, Birmanie, Cambodge.

Par 49 voix contre 9, avec 22 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

184. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix les projets de résolution B à D.

Par 55 voix contre 9, avec 12 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

Par 75 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution C est adopté.

Par 75 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution D est adopté⁸.

185. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution [A/L.250] présenté par l'Afghanistan, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Maroc, le Népal, la République arabe unie, le Yémen et la Yougoslavie. Le vote par appel nominal a été demandé par le représentant des Etats-Unis.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Tchécoslovaquie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Tchécoslovaquie, Ethiopie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Libye, Maroc, Népal, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan.

Votent contre : Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Israël, Italie, Laos, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba.

S'abstiennent : Fédération de Malaisie, Islande, Iran, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suède, Tunisie, Autriche.

Par 41 voix contre 27, avec 13 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

186. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

187. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation soviétique juge nécessaire d'expliquer son vote sur les projets de résolution qui ont été examinés par la Première

⁸ La délégation de l'Arabie Saoudite a par la suite informé le Président qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution D. Voir ci-dessous, par. 216.

Commission et dont l'Assemblée générale était saisie à la présente séance.

188. La discussion relative au désarmement, qui s'est poursuivie pendant trois semaines à la Première Commission, a clairement montré comment les différents Etats envisagent à l'heure actuelle les problèmes les plus graves et les plus urgents du désarmement et quelle est l'attitude des gouvernements à l'égard du règlement de ces problèmes. Il ressort nettement de cette discussion, ainsi que des projets de résolution présentés à la Première Commission, que l'Union soviétique, les autres pays socialistes et la majorité des pays d'Asie et d'Afrique, ainsi que plusieurs pays neutres d'Europe, se prononcent pour la mise en œuvre de premières mesures importantes de désarmement et avant tout pour une solution positive du problème brûlant que pose la cessation complète et inconditionnelle des essais d'armes nucléaires.

189. La délégation de l'Union soviétique, on le sait, a présenté au cours de la présente session un projet de résolution dans lequel elle proposait à l'Assemblée générale, en termes clairs et non équivoques, de demander la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, ainsi que la conclusion d'un accord à cet effet dans les plus brefs délais; elle envisageait en outre l'institution d'un contrôle international, conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par la Conférence d'experts de Genève⁹.

190. La délégation de l'Inde et 13 autres délégations représentant surtout des pays d'Asie et d'Afrique ont présenté sur la même question un projet de résolution dans lequel elles préconisaient elles aussi la cessation immédiate des essais, en attendant que soit conclu un accord sur l'établissement d'un contrôle de cette cessation.

191. Lors de la présente session, on a opposé à la politique visant à arrêter sans délai, complètement sans condition les essais d'armes nucléaires un refus que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont camouflé en se déclarant en faveur d'une suspension de brève durée. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni, tant par leurs interventions en commission que par le projet de résolution qu'ils ont présenté en commun avec quelques autres pays qui appartiennent eux aussi aux blocs militaires occidentaux, ont montré qu'ils ne veulent pas mettre fin aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

192. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont déclaré sans ambages qu'ils subordonnent la cessation des essais à la conclusion d'un accord sur plusieurs autres points de la question du désarmement. Les puissances occidentales mettant obstacle à la conclusion de tout accord relatif à des mesures pratiques de désarmement, il est clair qu'elles entendent différer indéfiniment la cessation des essais.

193. La résolution A ne prévoit qu'une suspension des essais qui, en fait, interviendrait seulement pendant les négociations de Genève; il est évident que ce projet, loin de contribuer au règlement positif de la question de la cessation des essais, retarde ce règlement. En outre, les auteurs de ce projet de résolution voudraient ramener la solution de toutes les autres questions relatives au désarmement à un examen "sous l'angle technique" et renouveler ainsi l'expérience malheureuse de la Société des Nations qui, au lieu de régler les problèmes du désarmement, a procédé à d'innombrables

discussions techniques qui n'ont donné, comme on le sait, aucun résultat tangible en matière de désarmement.

194. La délégation de l'Union soviétique a analysé cette résolution en détail et a conclu qu'elle ne peut faciliter le règlement positif d'aucune des questions concrètes du désarmement et ne fera qu'entraver tout progrès à cet égard. En conséquence, elle a voté contre cette résolution et elle estime que son adoption marque un recul dans le domaine du désarmement. La résolution ainsi adoptée sous la pression des Etats-Unis et du Royaume-Uni, grâce surtout aux voix des pays qui font partie des blocs militaires occidentaux, ne peut manquer de compromettre l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, dont les peuples attendent qu'elle prenne des mesures pratiques de désarmement et non qu'elle appuie la politique de course aux armements menée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et les autres puissances occidentales.

195. Il ne fait aucun doute que cette résolution, qui est en contradiction criante avec la cause du renforcement de la paix, restera sans suite et ira en rejoindre d'autres, malheureusement fort nombreuses, que l'Organisation des Nations Unies a adoptées sous la pression des Etats-Unis en dépit de la volonté des peuples. Elle demeurera sans effet.

196. La délégation de l'Union soviétique a également voté contre la résolution B, où il n'est même pas question de mettre fin aux essais d'armes atomiques, mais qui pourrait créer l'illusion que l'Assemblée générale entreprend certaines mesures en vue de contribuer au succès de la Conférence de Genève entre les trois puissances nucléaires. Nous nous opposons à ce que l'on répande cette illusion. Nous voulons dire la vérité aux peuples et nous ne saurions donc voter pour des résolutions de ce genre, qui ne favorisent nullement la cause du désarmement.

197. La délégation soviétique a voté pour le projet de résolution des 14 Etats d'Asie et d'Afrique [A/L.250], qui exprime le désir général non seulement des peuples de ces pays, mais encore des autres peuples pacifiques, qui demandent la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, ainsi que l'institution d'un contrôle international approprié correspondant. A cette occasion, la délégation soviétique a tenu compte de l'interprétation que le chef de la délégation indienne avait donnée de ce projet de résolution à la Première Commission [952ème séance], et elle s'est inspirée des considérations exposées dans la déclaration du Gouvernement soviétique en date du 27 octobre 1958 [A/3973]. Etant donné que le projet des 14 puissances reprenait les dispositions essentielles du projet de résolution soviétique tendant à la cessation immédiate et inconditionnelle des essais, notre délégation a voté pour ce projet, montrant par là que l'Union soviétique veut mettre fin une fois pour toutes aux essais d'armes nucléaires et à la course aux armements atomiques.

198. La délégation de l'URSS a également voté pour la résolution D, relative à la création d'une nouvelle commission du désarmement des Nations Unies composée de tous les Etats Membres de l'Organisation. L'Union soviétique, on le sait, avait fait une proposition en ce sens lors de la douzième session de l'Assemblée générale¹⁰, mais cette proposition n'avait pas été adoptée à l'époque en raison de l'opposition des Etats-

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document A/C.1/797.

⁹ Voir note 1.

Unis, du Royaume-Uni, de la France et des autres puissances occidentales. Il a fallu une année entière pour que les puissances occidentales parviennent enfin à la seule conclusion raisonnable, à savoir que, comme le préconisaient l'URSS et un certain nombre d'autres États, il convient de créer une large commission du désarmement dont feraient partie tous les États Membres, petits et grands.

199. La délégation soviétique estime que l'Assemblée générale, en prenant cette décision, a agi sagement, et elle exprime l'espoir que la nouvelle commission du désarmement, composée de tous les États Membres, étudiera les aspects fondamentaux et pratiques du désarmement et tirera ce problème de l'impasse où la politique des puissances occidentales l'a conduit.

200. Le paragraphe 2 de cette résolution, qui prévoit que toutes les propositions concernant le désarmement discutées à la Première Commission seront transmises à cette nouvelle commission, y compris le mémorandum de l'Union soviétique relatif à des mesures de désarmement [A/3929] et le projet de résolution de l'URSS tendant à réduire de 10 à 15 pour 100 les budgets militaires des États-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni et de la France, et à utiliser une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés, permettront selon nous à la Commission du désarmement d'entreprendre une œuvre véritablement concrète, ne serait-ce que sur le plan des mesures partielles de désarmement, qui auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps.

201. Bien entendu, la résolution A, que je viens d'analyser, ne saurait servir de base de travail pour cette commission, car elle va à l'encontre du règlement positif des problèmes les plus urgents que pose le désarmement.

202. De l'avis de la délégation soviétique, l'examen des problèmes du désarmement à la présente session de l'Assemblée générale a fait clairement ressortir que la majorité des États veulent tirer la question de l'impasse et faire véritablement œuvre pratique, ne serait-ce que dans le domaine des mesures partielles de désarmement, afin de mettre un terme à la course aux armements, d'atténuer la tension internationale et d'assurer la coexistence pacifique des États et la coopération entre tous les pays.

203. L'Union soviétique, toujours fidèle à sa politique de paix et de coopération entre les peuples, recherchera comme par le passé un règlement positif de ces problèmes, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des peuples.

204. M. VIDIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais] : Je voudrais expliquer brièvement l'attitude de ma délégation à propos du vote qui vient d'avoir lieu. Tout d'abord, je tiens à souligner que, de l'avis de ma délégation, nous avons accompli là un travail utile et important. Je veux parler à la fois de la place accordée à la question du désarmement au cours de la discussion générale à l'Assemblée à laquelle les chefs de délégation ont participé, et de l'ampleur du débat que la Première Commission a consacré à la question.

205. Le fait mérite d'autant plus d'être souligné que ces délibérations, qui ont eu lieu à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, viennent après une période au cours de laquelle les efforts relatifs au désarmement ont été faits surtout en dehors du cadre de l'Organisation. Nous avions espéré que, grâce aux efforts faits en commun à l'Assemblée générale, nous aurions contribué à concrétiser les légers progrès qui ont été

accomplis au cours de cette année en ce qui concerne certains aspects du problème du désarmement.

206. De nombreuses délégations, dont la mienne, ont examiné des solutions qui auraient pu donner l'impulsion nécessaire à de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et plus particulièrement aux négociations engagées actuellement à Genève à propos de la suspension des essais nucléaires, ainsi qu'aux conversations qui vont bientôt s'ouvrir au sujet des mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise. Des efforts considérables ont également été faits pour ranimer l'activité des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Toutefois, les efforts déployés à la Première Commission afin de trouver une solution acceptable pour tous au problème de la cessation des essais d'armes nucléaires n'ont pas été couronnés de succès.

207. C'est dans ces conditions que ma délégation, afin de bien montrer quelle était sa position, a décidé de se joindre aux auteurs du projet de résolution présenté alors par 13 puissances. Quel qu'ait été le résultat du vote sur ce projet de résolution et sur les autres projets, ma délégation demeure convaincue que la cessation des essais d'armes atomiques est une question à résoudre de toute urgence. Nous tenons donc à exprimer à nouveau notre ferme espoir que les trois puissances qui ont déjà entamé des négociations sur cette question à Genève prouveront qu'elles ont conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de l'humanité, tiendront compte des avis qui ont été exprimés au cours de l'examen du problème à l'Assemblée générale et s'efforceront de conclure rapidement un accord sur la cessation des essais d'armes nucléaires, quelle que soit l'attitude qu'elles aient adoptée ici même.

208. Ma délégation a eu l'honneur de se joindre à la délégation de l'Inde pour présenter deux autres projets de résolution, l'un portant sur la conférence qui va s'ouvrir prochainement sur les mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise, et l'autre concernant l'organe des Nations Unies qui doit s'occuper du désarmement. J'ai plaisir à constater que ces deux projets de résolution ont été adoptés à l'unanimité par la Première Commission et par l'Assemblée générale.

209. Comme le débat l'a montré, la reprise des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et la création à cette fin d'un organe adéquat ont reçu une attention toute spéciale et un appui très ferme en commission. La résolution D, que la Première Commission et maintenant l'Assemblée générale ont adoptée à l'unanimité, crée, encore que ce ne soit qu'à titre spécial, une Commission du désarmement des Nations Unies qui permettra à tous les États Membres de participer activement aux efforts tentés en vue d'accomplir des progrès sur cette question d'une importance vitale. Nous espérons que la Commission du désarmement, ainsi constituée, déploiera des efforts qui seront le pendant des négociations déjà en cours à Genève et de celles qui vont suivre, et prendra les mesures nécessaires pour étudier d'autres aspects du désarmement qui offrent, dans les circonstances présentes, les meilleures perspectives de progrès immédiats, même s'il ne s'agit que de premiers et modestes progrès.

210. Je ne veux pas me bercer d'espoirs illusoire ou faire preuve d'un optimisme injustifié, mais je n'en suis pas moins persuadé que la résolution qui rétablit la Commission du désarmement en lui donnant une large base répond au sentiment général des gouver-

nements des Etats Membres, ce qui permet d'espérer que l'on prendra de nouvelles mesures positives qui pourraient conduire à d'heureux résultats les travaux des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

211. M. OCAMPO (Bolivie) [traduit de l'espagnol] : En raison de circonstances fortuites et absolument indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu arriver à temps à l'Assemblée pour participer au vote sur les premiers projets de résolution dont l'Assemblée générale était saisie. Cependant, je tiens à déclarer que la Bolivie appuie les résolutions A, B et C.

212. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Je me rends compte qu'il se fait tard, mais je ne prendrai que quelques minutes de votre temps. Je suis amené à prendre la parole parce que le représentant de l'Union soviétique a dit que les Etats-Unis avaient exercé des pressions et s'étaient livrés à ce qu'il a appelé, je crois, "des manœuvres malséantes" pour obtenir le vote à une grande majorité en faveur de l'arrêt des essais nucléaires.

213. Cette assertion du représentant de l'Union soviétique ne peut atteindre les Etats-Unis parce qu'elle est, bien entendu, dénuée de tout fondement et n'a été ou n'a pu être appuyée de la moindre parcelle de preuve — il n'en a apporté aucune et ne pouvait en apporter aucune. Cette assertion ne peut, non plus, atteindre les pays qui ont voté pour la résolution A, car leur indépendance est bien connue et ils n'ont fait qu'exprimer, comme ils en avaient le droit, leur opinion sur ce qu'ils jugent être leur intérêt, eu égard à la menace que les Soviétiques font peser sur la paix. Mais, si cette déclaration ne saurait nous atteindre, et ne saurait atteindre ceux qui ont voté pour la résolution A, j'estime qu'elle fait le plus grand tort à l'URSS, en ce sens qu'elle montre de manière éclatante que ses représentants ne peuvent considérer les personnes ou les nations comme égales. Il semble qu'ils ne puissent concevoir le monde que comme peuplé de maîtres et d'esclaves, parce que c'est

ainsi qu'est organisée leur propre société. Tout ce que nous pouvons faire est espérer qu'ils comprendront un jour ce qu'est la notion de l'égalité humaine; ce sera là un jour faste pour le peuple russe, un jour faste pour les malheureux peuples qui plient sous le joug dans les Etats satellites, un jour faste pour le monde entier.

214. Ensuite, le représentant de l'Union soviétique a dit que les Etats-Unis ne voulaient pas — c'est l'expression dont il s'est servi — d'un arrêt des essais nucléaires. Il est à peine besoin que je répète ici, une fois de plus, que les Etats-Unis désirent un arrêt contrôlé des essais et que c'est ce que nous nous efforçons en ce moment-même d'obtenir, alors que les Soviétiques tâchent d'obtenir une interdiction sur le papier, que rien n'obligerait à respecter.

215. Il y a dans le fait que l'URSS refuse de nous suivre pour organiser un arrêt contrôlé des essais nucléaires — maintenant que la politique des Etats-Unis a évolué — quelque chose de très inquiétant, de très amer et de très triste.

216. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : On me demande de faire les rectifications suivantes. L'Arabie Saoudite s'est abstenue par erreur lors du vote sur la résolution D, alors qu'elle voulait en réalité voter pour cette résolution. Cette rectification du vote de l'Arabie Saoudite sera donc consignée au compte rendu.

217. Nous avons épuisé l'ordre du jour de la séance. Avant que nous nous séparions, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le fait que le point 19 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé "Nomination de membres de la Commission du désarmement", qui devait être examiné en séance plénière, est une question qui se trouve réglée vu la décision prise aujourd'hui de constituer une nouvelle commission du désarmement. Je déclare donc que le point 19 de l'ordre du jour est une question réglée par l'Assemblée générale.

La séance est levée à 19 h. 20.